

Republika y'Uburundi

République du Burundi



**Plan sectoriel de développement de
l'éducation et de la formation.
2012-2020**

Juillet 2012

REMERCIEMENTS

Ce document n'aurait pas atteint cette phase ultime de confection sans l'appui et l'intervention de plusieurs acteurs que l'Equipe de Rédaction tient à remercier très sincèrement. Que les Autorités du Pays notamment à travers le Comité de Coordination et de suivi de la mise en œuvre de la Politique Sectorielle de l'Education et de la Formation ainsi qu'à travers les Responsables des Ministères sectoriels soient vivement remerciés de leur engagement présent et futur dans la réalisation des objectifs du PSDEF ; Que tous les Partenaires Techniques et Financiers soient vivement remerciés pour leur implication dans la rédaction du PSDEF notamment à travers leurs minutieuses et pertinentes observations ; L'équipe de rédaction est également reconnaissante envers toutes les personnes qui ont offert leur temps et partagé leurs expériences tout au long de l'exercice de rédaction du présent document et qui l'ont aidée à identifier des documents et des données pertinents pour mieux finaliser ce Plan sectoriel. Que les Consultants de la Maison **Le Vif du Sujet**, Madame Vall Mohamed NEBGHOUHA et Monsieur François ROBERT trouvent ici l'expression vive de reconnaissance pour avoir accepté d'accompagner l'Equipe de rédaction et de partager avec elle leur riche expérience professionnelle. A toutes les personnes physiques et morales animées de la bonne volonté pour accompagner la mise en œuvre du PSDEF, l'Equipe de rédaction dit merci.

LES MEMBRES DE L'EQUIPE DE REDACTION DU PSDEF

Madame Victoire NAHIMANA: Président
(ultérieurement remplacée par Madame Chantal BAJINYURA) ;
Monsieur Pascal MUKENE :Vice-Président
Monsieur Jean Marie RURANKIRIZA : Secrétaire
Madame Corinthe NZOHABONAYO : Membre
Monsieur Pascal NSHIMIRIMANA : Membre
Monsieur Daniel BITAGOYE : Membre
Monsieur Edouard JUMA : Membre
Monsieur Oscar BAZIKAMWE Membre
Monsieur Ernest HAKIZIMANA : Membre
Madame Neema NDAYISHIMIYE Membre

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	2
1. LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
LISTE DES GRAHIQUES ET TABLEAUX.....	7
2. INTRODUCTION.....	8
2.1. CONTEXTE HISTORIQUE DE REVISION DU PSDEF.....	8
2.2. CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET DEMOGRAPHIQUE.....	9
2.3. CONTEXTE SECTORIEL.....	10
2.4. L'EDUCATION AU CŒUR DE LA STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE.....	14
2.5. PROCESSUS D'ELABORATION DU PSDEF REVISE.....	15
3. ORIENTATIONS POLITIQUES DU SECTEUR.....	16
3.1. UNE REFORME GLOBALE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, POUR UN ACHEVEMENT UNIVERSEL ET UNE MEILLEURE EQUITE.....	16
3.2. UNE EVOLUTION DE LA GESTION DU SYSTEME.....	19
3.2.1. ACCELERER LA DECONCENTRATION.....	19
3.2.2. RENFORCER LES CAPACITES CRITIQUES POUR LE PILOTAGE DE LA REFORME ET DU PSDEF.....	19
3.3. DES STRATEGIES D'EXPANSION RAISONNEE POUR L'ENSEMBLE DU SYSTEME.....	20
4. DEVELOPPEMENT DES PRINCIPALES STRATEGIES.....	21
4.1. LES STRATEGIES PAR SOUS-SECTEURS.....	21
4.1.1. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.....	21
4.1.2. ENSEIGNEMENT DES METIERS, FORMATION PROFESSIONNELLE ET ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.....	27
4.1.3. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL ET PEDAGOGIQUE.....	29
4.1.4. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE.....	31
4.1.5. EDUCATION PRESCOLAIRE ET ALPHABETISATION.....	34
4.2. DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET PILOTAGE DU PLAN SECTORIEL.....	36
4.2.1. DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL.....	36
4.2.2. PILOTAGE DU PLAN SECTORIEL (ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS).....	42
4.2.3. PILOTAGE SPECIFIQUE DES REFORMES PEDAGOGIQUES ET DES FLUX.....	44
4.2.3-1. REFORME DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT.....	44
4.2.3-2. PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DES REDOUBLEMENTS.....	46
4.2.3-3. GESTION DES FLUX.....	47
4.2.3-4. EVALUATIONS.....	50
4.3. QUESTIONS TRANSVERSALES ET EQUITE.....	51
4.3.1. MESURES EN FAVEUR DE PUBLICS SPECIFIQUES.....	51
4.3.2. LE REDEPLOIEMENT DES ENSEIGNANTS POUR UNE MEILLEURE EQUITE.....	51
4.3.3. MESURES D'EQUITE EN MATIERE DE TEMPS SCOLAIRE.....	52
4.3.4. MESURES EN MATIERE D'EQUITE GENRE.....	53
5. COUTS ET FINANCEMENT DU PLAN.....	54
5.1. MOBILISATION DES RESSOURCES INTERIEURES.....	54
5.2. EFFECTIFS, TRANSITIONS ET ACHIEVEMENT.....	56
5.3. SOUTENABILITE DU SCENARIO DE REFERENCE DU PSDEF.....	57
6. INTRODUCTION AU PLAN D' ACTIONS TRIENNAL.....	59

7- ANNEXES (voir document à part)	61
7.1. INDICATEURS DE BASE.	61
7.2. CADRE LOGIQUE DU PSDEF.	61
7.3. SCENARIO DE REFERENCE DU PSDEF.	61
7.4. PLAN D'ACTION DU PSDEF.	61
7.5. TABLEAU DES CONTRAINTES DE CAPACITES ET PLAN DE RENFORCEMENT.	61
7.6. NOTE SUR LA MAITRISE D'OUVRAGE DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES.	61
7.7. TDR SUR LA REVISION DES PROGRAMMES SCOLAIRES.	61
7.8. LISTE DES ETUDES ET ANALYSES PERTINENTES DU SECTEUR.	61

1. LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AAT	Antenne de l'Aménagement du territoire
AF	Année fondamentale
AFD	Agence Française pour le Développement
ANCEFA	African Network Campaign for Education For All
AS	Année secondaire
AUF	Agence universitaire de la francophonie
BAS	Budget d'affectation spéciale
BE	Bureau des évaluations
BGE	Budget général de l'Etat
BISEM	Bureau des infrastructures scolaires, des équipements et de la maintenance
BMD	Baccalauréat Maîtrise Doctorat (équivalent du LMD : Licence Maîtrise Doctorat)
BRB	Banque de la République du Burundi
BPE	Bureau de la Planification de l'Education
BPSE	Bureau de la Planification et des Statistiques de l'Education
BREDA	Bureau Régional pour l'Education et le Développement en Afrique
CCSPS	Comité de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'éducation et de la formation
CDCP	Centre de développement des compétences professionnelles
CDMT	Cadre de dépenses à Moyen Terme
CEM	Centre d'enseignement des métiers
CEPGL	Communauté Economique des pays des grands lacs
CFP	Centre de formation professionnelle
CNES	Commission nationale de l'enseignement supérieur
CNQC	Cadre national des qualifications et certifications
CONFEMEN	Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le Français en partage
CRIDIS	Centre de Recherche et d'Intervention pour le Développement Individuel , Communautaire et Social
CRS	Catholic Relief Service
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CTA	Centre de transformation agro-alimentaire
CTB	Coopération technique belge
CTE	Comité technique d'exécution
DCE	Direction communale de l'enseignement
DGBP	Direction générale des bureaux pédagogiques
DGF	Direction générale des finances
DGETEMFP	Direction générale de l'enseignement technique, de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle
DGRH	Direction générale des ressources humaines
DPE	Direction provinciale de l'enseignement
DV	Double vacation
ENS	Ecole normale supérieure
EPES	Etablissement privé d'enseignement supérieur
FAWE	Forum des éducatrices africaines
FBU	Franc burundais
FCE	Fonds commun pour l'éducation

F 4	4 ^{ème} cycle de l'enseignement fondamental
FIE	Formation Initiale des Enseignants pour l'enseignement fondamental (projet de la CTB -BDI 09 057 11)
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FPSE	Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education
GP	Groupe pédagogique
GPE	Global Partnership for Education
GSE	Groupe sectoriel de l'éducation
hj	homme-jour
hjs	homme-jour-sensibilisation
hm	homme-mois
ICE	Inspection communale de l'enseignement
IFADEM	Initiative de formation à distance des maîtres
IPA	Institut de pédagogie appliquée
ISP	Institut supérieur professionnel
ISST	Institut supérieur des sciences et de la technologie
LP	Lycée pédagogique
LT	Lycée technique
MA	Mesure administrative
MEBSEMFPFA	Ministère de l'enseignement de base, secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation.
MEPS	Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire
MESRS	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
MOE	Maître d'ouvrage
OAG	Observatoire de l'Action Gouvernementale
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PARES	Projet d'Appui au Renforcement de l'Enseignement Supérieur
PARSEB-EI	(Jumelage)Projet de réhabilitation du système éducatif burundais- Education Internationale
PIB	Produit intérieur brut
PM	Pour mémoire
PME	Partenariat Mondial pour l'Education
PRM	Personne responsable des marchés
PPTE	(initiative pour) les pays pauvres et très endettés
PSDEF	Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation.
PSGSE	(formation sur les) politiques sectorielles de gestion des systèmes éducatifs
PTAB	Plan triennal d'Appui budgétaire
PTF	Partenaires techniques et financiers
REFES	Réformes Economiques et Sociales
QSP	Equipeur salle
RCEM	Réhabilitation Centre d'Enseignement des Métiers
RESEN	Rapport d'état du système éducatif national
SDCR	salle de classe réhabilitée
SIGE	Système d'information et de gestion de l'éducation.
SIGEFI	Système informatique de gestion des finances
SEO	Secrétariat exécutif opérationnel
SP	Secrétaire Permanent
SOFRECO	Société Française de Réalisation, d'Etudes et de Conseil
TBS	Taux brut de scolarité
UB	Université du Burundi
UNESCO	United Nations Educational Scientific and Cultural Organisation
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

LISTE DES GRAHIQUES ET TABLEAUX

- Graphique 1 :** Parcours scolaires des élèves dans le système éducatif burundais en 2010.
- Graphique 2 :** Parcours scolaires des élèves du fondamental dans le système éducatif burundais.
- Tableau 1 :** Récapitulatif des indicateurs repères pour les cycles 1, 2, et 3 du fondamental.
- Tableau 2 :** Récapitulatif des indicateurs repères pour le cycle 4 du fondamental.
- Tableau 3 :** Evolution des effectifs au fondamental.
- Tableau 4 :** Evolution des effectifs du fondamental et du post fondamental.
- Tableau 5 :** Evolution des effectifs des classes terminales du secondaire.
- Tableau 6 :** Evolution des ressources nationales de financement du PSDEF.
- Tableau 7 :** Evolution des effectifs, transition et achèvement dans le fondamental.
- Tableau 8 :** Les dépenses courantes du secteur selon le modèle de simulation économique et financière.
- Tableau 9 :** Ecart entre les ressources nationales pour l'éducation et les dépenses courantes.
- Tableau 10 :** Part des dépenses salariales dans les ressources nationales.
- Tableau 11 :** Ensemble de coûts et ressources déjà identifiées pour les années 2013 à 2015.
- Tableau 12 :** Coûts globaux du PSDEF selon les sources de financement.
- Tableau 13 :** Dépenses du PTAB financées sur ressources extérieures ou en recherche de financement.

2. INTRODUCTION.

2.1. CONTEXTE HISTORIQUE DE REVISION DU PSDEF.

En 2009, une première version du PSDEF n'avait pas été endossée par les PTF. Il avait été jugé nécessaire de rendre le PSDEF compatible avec la préparation d'une requête auprès des fonds du *Global partnership for education (ancien FTI)* sur la base du cadre indicatif des critères d'évaluation de cette institution.

Au même moment, le secteur de l'éducation a connu d'importants changements institutionnels notamment la gestion du secteur respectivement par trois puis deux Ministères, la création de nouvelles structures en l'occurrence la Direction Générale des Finances, la Direction Générale des Ressources Humaines et les Directions Communales de l'Enseignement. Une réforme importante a été annoncée en 2010, l'Ecole Fondamentale, à savoir l'extension de l'enseignement de base de 6 à 9 ans. De son côté, l'enseignement supérieur a lui aussi connu des mutations importantes avec la création de nouvelles structures telles que la Direction Générale de la Science, Technologie et Recherche (DGSTR) et la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur (CNES). En même temps, il a lancé l'introduction du système BMD. Ces changements impliquent une révision profonde du scénario de financement à moyen et à long terme du PSDEF ainsi qu'une évolution de la gouvernance du secteur.

Sur le plan politique, après plus de dix ans de guerre civile, l'heure est à la normalisation et à la consolidation de la sécurité et de la paix. *Les Accords de Paix d'Arusha de 2000* et *l'Accord de cessez-le-feu de 2003* avec le dernier mouvement rebelle le PALIPEHUTU-FNL et son intégration dans la vie politique du pays ont permis au Burundi de franchir un pas décisif vers le rétablissement de la sécurité dans tout le pays. La tenue de nouvelles élections en 2010 a été le signal fort de la continuité du processus démocratique qui a permis la mise en place de nouvelles institutions.

Dans le but de consolider la paix, le Gouvernement a mené plusieurs actions tant dans le secteur de l'éducation que dans d'autres secteurs de la vie nationale. C'est dans ce cadre que le Gouvernement a élaboré et adopté la stratégie nationale de Réintégration socio-économique des personnes affectées par le conflit, ciblant 3 groupes constitués des rapatriés, des déplacés internes et des ex-combattants. Cette stratégie prône l'association des membres des communautés d'accueil dans la mise en œuvre des différents programmes.

Il existe dans ce cadre des synergies interministérielles pour apporter des solutions durables en particulier avec le Ministère de la Solidarité, des Droits de la Personne humaine et du Genre pour la prise en charge des enfants et personnes à besoins spécifiques¹ (comme les handicapés, les orphelins et enfants vulnérables, les enfants de la rue, les indigents) et avec le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants pour la scolarisation des enfants soldats.

¹ Il convient de noter par exemple qu'au cours de cette année scolaire 2011-12, pour la première fois dans l'histoire du système éducatif burundais, une dizaine d'enfants aveugles ont passé le concours national d'accès à l'enseignement secondaire.

Dans le secteur de l'éducation, le Ministère assure d'une part la mise à niveau en français et en kirundi des enfants rapatriés avant leur intégration dans le système scolaire et d'autre part la réintégration scolaire des enfants soldats.

Dans les programmes de formation, le cours d'éducation civique et humaine intègre depuis la période 1994 des thèmes transversaux comme l'éducation à la paix, les droits de l'homme, le genre et la lutte contre le VIH/SIDA. La réforme en cours, qui a pour objectifs d'accélérer l'achèvement primaire universel, de prolonger la scolarité de base (enseignement fondamental) de 6 à 9 ans pour une meilleure intégration des jeunes dans le circuit socio-économique ainsi que de promouvoir l'alphabétisation constituent des facteurs majeurs de consolidation de la paix.

Le Gouvernement vient de définir de nouvelles orientations visant une stabilité et un développement durable à travers la vision 2025. Elles répondent à deux préoccupations majeures à savoir la croissance du PIB et la réduction du taux de pauvreté de moitié d'ici 2025. *Le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte Contre la Pauvreté 2^{ème} génération (CSLP II)* qui vient de voir le jour constitue une feuille de route qui permettra de réaliser cette vision. Celle-ci repose sur 4 piliers, dont le développement du capital humain.

Le CSLP II s'inscrit dans une dynamique nationale de prospérité partagée, reposant sur la transition d'une économie de subsistance vers des systèmes de production moderne et d'une politique de développement dominée par l'urgence et l'humanitaire vers une stratégie axée sur la croissance et le développement durable.

2.2. CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET DEMOGRAPHIQUE.

Sur le plan économique, le Burundi a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2009. Grâce à l'effet positif de nouvelles politiques économique et financière, l'environnement économique s'est amélioré. Le PIB s'est accru de 4% en moyenne par an entre 2006 et 2009. Mais cette augmentation, quoique supérieure au taux d'accroissement de la population (évalué à 2,4% par an), n'a pas eu d'effet sur le taux de pauvreté estimé à 67%. Le PIB par habitant reste faible, estimé à \$112 en dollars constants de 2000, est moins du cinquième de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (\$619).²

Malgré cette augmentation, le pays reste remarquablement dépendant des financements extérieurs qui représentent 52% du budget de l'Etat en 2011. L'entrée du pays dans un espace économique élargi notamment son intégration dans la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est lui ouvre de nouvelles opportunités.

La persistance de la crise économique et financière des pays donateurs constitue un facteur défavorable qui risque d'affecter l'aide publique au développement et le flux d'investissements en direction du Burundi. Pour faire face à ce défi, tout en capitalisant l'expérience acquise dans le CSLP I, le Burundi compte impulser un changement

² CSLP 2 point 1.2.2. p. 10.

important dans l'orientation de ses stratégies de développement. Il espère ainsi non seulement rattraper le rythme de la croissance des pays de la sous-région, mais aussi progresser à moyen terme vers un développement de niveau intermédiaire faisant de lui un pays émergeant à l'horizon de la vision 2025.

En 2010, avec plus de 8 millions d'habitants sur une superficie totale de 27834 km² et une pression démographique assez prononcée sur des terres de 25211 km² seulement, selon le Recensement Général de la Population de 2008, le Burundi figure parmi les pays les plus pauvres du monde, avec un indicateur de développement humain de 0,282 qui le classe au 166^{ème} rang sur 169 pays. La guerre civile a détruit une grande partie du patrimoine et des infrastructures, isolé les villes et les campagnes, déplacé les populations et bloqué la croissance économique.

Les jeunes de moins de 15 ans représentent près de la moitié de la population totale (48%). Le taux annuel d'accroissement de la population est estimé à 2,4% en moyenne entre 1990 et 2008. Le taux d'alphabétisation est estimé à 42,5% en 2009-2010. L'accroissement rapide de la population scolarisable, doublé du rapatriement imminent des réfugiés restés en Tanzanie, risque de dépasser de loin les capacités d'investissement du pays dans le secteur.

Sur le plan social, le chômage accru frappe surtout les jeunes. Il aggrave la pauvreté et appelle de ce fait une politique de croissance inclusive. Six principaux défis constituent des obstacles majeurs qui devront être surmontés : la maîtrise de la démographie, l'intensification des systèmes de production agricole, l'efficacité de la dépense publique, le développement du secteur privé, l'énergie et le renforcement des capacités indispensables pour un pilotage efficace des programmes de développement.

Des actions dans les domaines du rapatriement, de l'assistance aux groupes vulnérables, du genre, de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption pour assainir l'économie nationale ont été réalisées.

2.3. CONTEXTE SECTORIEL.

Suite aux élections de 2010 des changements institutionnels importants ont été opérés. Le secteur de l'éducation a été réorganisé autour de deux ministères à savoir le Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation (MEBSEMFP) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). Ces changements ont été marqués par :

- La mise en place de nouveaux organigrammes de ces ministères et la création de directions clés ;
- l'introduction et la validation de nouvelles procédures de planification annuelle et de reporting du secteur à travers un plan analytique annuel des opérations et financements ;
- la signature du *Manuel de procédures révisé du Fonds Commun de l'Education (FCE)* ;

- des actions de renforcement de capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de développement de l'éducation (accord de jumelage PRSEB-EI) ;
- l'engagement du Gouvernement pour une actualisation du PSDEF et de son modèle de simulation financière tenant compte des évolutions du secteur ;
- la volonté de renouer avec un dialogue sectoriel entre Ministères en charge du secteur et les partenaires techniques et financiers, gage d'une plus grande efficacité de l'aide au développement et d'une meilleure coordination du secteur ;
- Introduction de l'école fondamentale au niveau du MEBSEMFPFA et du système BMB dans l'enseignement supérieur.

Principaux éléments du diagnostic du système éducatif au Burundi

Un Rapport d'Etat sur le Système Educatif National élaboré avec l'appui technique du Pôle de Dakar de l'UNESCO/BREDA et de la Banque Mondiale fait état d'un certain nombre de constats et de défis.

L'enseignement préscolaire a connu une évolution importante³ due à l'expansion des structures communautaires (57,2% des enfants y sont scolarisés), même si le niveau de scolarisation reste faible (TBS 7,3%). L'analyse du taux brut de scolarisation par province montre des variations provinciales allant de 0,33% (Kirundo) à 28,4% (Bujumbura Mairie).

L'enseignement primaire a connu également une forte expansion des effectifs⁴ au cours de la dernière décennie. La couverture scolaire s'est aussi améliorée, le TBS est passé de 63,5% à 134,6 % entre 2000 et 2010. La population scolarisée est ainsi largement supérieure à celle scolarisable en raison, entre autres, de l'effet de la mesure de gratuité annoncée en 2005, des entrées précoces/tardives dans le système, des redoublements, etc. Cet accroissement massif des effectifs dans le primaire s'est accompagné d'un développement rapide des infrastructures scolaires avec la construction d'environ 1.750 nouvelles salles de classe par an au cours des 5 dernières années.

Cette amélioration de l'accès ne s'est pas accompagnée d'une amélioration de l'achèvement qui reste faible⁵. En 2010, environ 1 enfant sur 2 ne termine toujours pas ce cycle d'enseignement soit parce qu'il n'y a jamais été scolarisé soit parce qu'il a abandonné avant la fin du cycle. Il importe de souligner que des disparités géographiques s'observent, pour ce qui est de l'achèvement, avec des moyennes provinciales se situant entre 29,1% (Kirundo) et 69,5% (Bururi).

Pour ce qui est de la parité de l'accès entre genres, elle est atteinte dans l'ensemble du pays, à l'exception des provinces de Bubanza, Cibitoke, Kirundo et Muyinga. L'abandon précoce des filles dans ces provinces pourrait expliquer cette situation.

Un autre facteur qui pourrait expliquer le faible niveau de l'achèvement est le fort pourcentage de redoublants dans le système, 38% des effectifs de l'enseignement primaire sont des redoublants et la tendance observée ces dernières années s'écarte

³ Les effectifs sont passés de 12.155 en 2005 à 55.103 en 2010

⁴ Les effectifs sont passés de 740 850 en 2000 à 1.849.861 en 2010

⁵ Le taux d'achèvement est de 56% en 2010, alors que le taux moyen d'achèvement du primaire en Afrique subsaharienne est actuellement de 64%.

largement de la valeur de référence du cadre indicatif (10%). Les redoublements et leurs corollaires que sont les abandons contrecarrent les efforts du gouvernement vers l'atteinte de la scolarisation primaire universelle. Ce manque d'efficacité du système alourdit la charge financière⁶ et réduit d'autant les possibilités d'investissements, tant au profit de l'accès que de la qualité de l'éducation.

Un autre aspect du diagnostic de l'enseignement primaire concerne les enseignants, le taux d'encadrement moyen des élèves s'est amélioré, mais la distribution des nouveaux recrutements reste encore très aléatoire et ne va pas dans le sens de la réduction des disparités existantes entre les différentes provinces et à l'intérieur des provinces. De même, le taux d'aléa dans la distribution des enseignants reste très fort au Burundi. En effet, près de 45% de l'affectation des enseignants n'est pas liée aux effectifs d'élèves. Les mesures de redéploiement des enseignants entreprises par le Gouvernement depuis 2011 sont de nature à équilibrer la répartition des enseignants et vont se poursuivre.

L'effectif d'élèves par salle de classe reste élevé, même si le ratio diminue progressivement depuis 2005. En 2009, il est évalué à 82 avec une variation entre provinces allant de 57 (Bururi) à 102 (Muramvya). Le système de la double vacation permet de réduire le ratio élèves/ maîtres à 52, mais son effet sur le temps scolaire est important.

En effet, de nombreuses écoles affichent des temps d'apprentissage inférieurs à la norme internationale⁷ (900-1000 h) et ceci a des conséquences sur la qualité des apprentissages. Un texte réglementaire d'amélioration du temps scolaire a été signé récemment. L'horaire du primaire passe actuellement de 660 h à 850h pour le 1^{er} et le 2^{ème} cycles et à 950 h pour le 3^{ème} cycle. La proportion actuelle des classes en double vacation constitue un défi pour le primaire, malgré l'accroissement de l'offre de salles de classe et le redéploiement des enseignants.

Pour ce qui est de la qualité des apprentissages, les résultats de l'évaluation PASEC de 2008 montrent que les scores en langue (français, kirundi) se situent autour de 36 %, tandis que ceux en mathématiques sont satisfaisants avec une moyenne qui se situe autour de 54 %. Cette analyse montre également qu'il n'y a pas de corrélation positive entre le nombre de visites de classe et les résultats des élèves, ce qui interpelle sur la qualité de l'encadrement de l'école. De même, les résultats provisoires de la Commission Evaluation, mise en place au Ministère en septembre 2010, confirment cette analyse, et indiquent que le temps d'apprentissage s'est révélé avoir un effet déterminant sur les résultats des élèves. Les écoles qui avaient plus de 800 heures d'enseignement ont enregistré de meilleurs résultats que celles dont le temps scolaire était inférieur à 700 (soient les 61% de groupes pédagogiques soumis au régime de la double vacation). Cette situation est aggravée par l'absentéisme des élèves et des enseignants soulignés par des études menées dans ce cadre.

L'absence d'une politique nationale de formation continue des enseignants contribue également à la dégradation de la qualité des apprentissages.

Dans l'enseignement secondaire, le taux d'accès en 7^{ème} est de 24% en 2010 comparé à

⁶ Le coût annuel du redoublement au Burundi est estimé entre 26,2 et 36,7 milliards BIF

⁷ Le cadre indicatif de FTI fixe la norme entre 850 à 1000 h d'apprentissages par année scolaire

21% en 2005. Ce développement est largement dû à la multiplication des collèges communaux qui accueillent 77% des effectifs.

Les effectifs de l'enseignement technique ont aussi augmenté au cours de la dernière décennie passant de près de 5.000 élèves à environ 14.500 en 2010. Il importe de signaler que l'analyse des données de ce segment montre un délaissement des collèges techniques depuis 2006 qui s'est matérialisé par une réduction constante des effectifs depuis cette date.

Un goulot d'étranglement est observé au niveau de l'accès au secondaire en raison du nombre de places limité. Seuls environ 33%⁸ des élèves de 6^{ème} sont admis en 7^{ème} année (taux de transition apparent). Les autres redoublent (environ 40%) ou abandonnent l'école. La probabilité d'accès à la 7^{ème} est estimée à 59.3% (taux de transition effectif) avec un écart de 21,3 points entre les filles et les garçons.

Le taux d'achèvement est respectivement de 19,1% au 1er cycle et de 12,7% au 2^{ème} cycle. En termes de parité au secondaire, des efforts restent à faire. Le rapport filles/garçons est de 0,47 et 0,56, respectivement dans l'enseignement général et dans l'enseignement technique. Ce n'est que dans l'enseignement pédagogique que la parité est atteinte.

Tout comme dans le primaire, la proportion des redoublants au collège reste très élevée, 29% en 2010. Les conditions d'enseignement se sont dégradées au cours des dernières années, le rapport élèves/salle de classe étant passé de 56 en 2005 à 62 en 2009.

La couverture dans le lycée a connu un accroissement au cours des dernières années (TBS de 13% en 2010 contre 4% en 2005). L'enseignement privé accueille environ 10% des adolescents scolarisés dans le secondaire cycle 2. Le ratio élèves/salle de classe est de 46, ce qui est élevé pour la qualité des apprentissages. Il importe également de signaler le taux élevé d'enseignants non qualifiés au niveau du collège et au 2^{ème} cycle secondaire. De même, la part élevée des dépenses sociales⁹ dans les dépenses globales de ce niveau laisse peu de marge de manœuvre pour les dépenses de qualité.

L'accroissement des effectifs a aussi concerné le supérieur, le nombre d'étudiants au supérieur pour 100.000 habitants est passé de 231 en 2005 à 353 en 2009, soit environ près de 30.000 étudiants. Il est cependant à noter que cette augmentation est due dans une très large mesure à une explosion des effectifs dans le secteur privé qui accueille près de 57% des étudiants. Comme dans le secondaire, les dépenses sociales grèvent lourdement le budget de l'enseignement supérieur où elles représentaient 62% (en 2007-2008)¹⁰. Les grands défis pour ce sous-secteur restent l'assurance-qualité, la réforme et l'harmonisation avec l'ensemble du système éducatif, les capacités de recherche pour le développement.

Pour ce qui est de l'enseignement des métiers et la formation professionnelle, ils totalisent environ 5.063 apprenants en 2010. Il existe différentes filières et le nombre de

⁸ 40% en 2011

⁹ Environ 29% des dépenses du secondaire alors que les dépenses de qualité représentent moins de 1% des dépenses de ce niveau

¹⁰ Données tirées du *Livre blanc sur l'enseignement supérieur*.

certificats délivrés par an s'élève à environ 1.199 dont les deux tiers dans les métiers du secteur secondaire. Les centres des métiers ont du mal à attirer les jeunes en formation en raison du manque d'équipements, de matériels et consommables. Le privé reste très peu développé.

Concernant le segment de l'alphabétisation, les dernières données montrent que plus de la moitié de la population est analphabète (57,5% de la population totale et 61,2% de la population féminine).

L'analyse des dépenses du secteur montre qu'elles ont cru de près de 14% par an depuis 2000. Elles représentent en 2010 environ 200 milliards de FBU, soit plus de 29% des dépenses courantes de l'état. La part du primaire se situe à environ 53% en 2010. La masse salariale représente 91% des dépenses du primaire, ce qui laisse peu de marge pour les dépenses de qualité.

L'analyse des coûts unitaires (coût par élève) par niveau effectuée par le RESEN montre que le Burundi a des coûts unitaires élevés si on les compare à la moyenne des pays africains à revenus comparables¹¹. Ce constat peut être mis en lien avec le niveau moyen de rémunération des enseignants, qui est lui aussi très élevé¹² par rapport aux niveaux moyens dans les pays comparables.

Le niveau de mobilisation des ressources publiques en faveur du secteur de l'éducation déjà important au Burundi laisse peu de marge de manœuvre pour le financement de l'expansion du système éducatif. L'amélioration des recettes fiscales, la croissance de l'économie et la rationalisation des ressources mises à la disposition du secteur à travers la réduction des redoublements et l'utilisation rationnelle de la charge horaire effective des enseignants constituent les principales opportunités pour le financement de l'expansion du système.

La revue sectorielle de 2011 a permis au gouvernement d'échanger avec ses partenaires sur ces éléments de diagnostic du secteur éducatif.

2.4. L'EDUCATION AU CŒUR DE LA STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

La stratégie de lutte contre la pauvreté (CSLPII) s'articule autour de quatre axes principaux: (i) le renforcement de l'Etat de droit, la consolidation de la bonne gouvernance et la promotion de l'égalité du genre (ii) la transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois (iii) l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base et le renforcement du socle de la protection sociale (iv) la gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable.

¹¹ 17,1 fois le PIB par tête pour le primaire au Burundi contre 9,8 en moyenne pour les pays de la comparaison, 59,4 pour les deux cycles du secondaire contre 27,5 et 788 pour le supérieur (Université du Burundi) contre 554,8.

¹² Le salaire annuel moyen est de 7.1 fois le PIB par tête au primaire, 10.3 au secondaire 1 et 10.6 au secondaire 2 et 98.8 au supérieur alors qu'il est respectivement de 4.4, 6.1, 6.6 et 53.2 dans les pays comparables.

Le PSDEF s'inscrit dans la continuité de cette stratégie à travers les formes principales suivantes :

i) l'organisation de la production du capital humain pour contribuer à la croissance en assurant une couverture universelle et de bonne qualité au niveau de l'enseignement fondamental, qui est perçu comme un investissement à tout faire pour les gains de productivité dans le secteur informel, d'une part, et en assurant des formations techniques et supérieures en cohérence avec les demandes de l'économie et le marché de l'emploi en main d'œuvre qualifiée, d'autre part.

ii) l'équipement des populations pauvres exclues des circuits économiques efficaces, du capital humain minimum qui leur permet l'inclusion dans ces circuits, et donc de contribuer aux progrès économiques et à titre individuel, à sortir de la trappe de la pauvreté.

Le CSLP met l'accent sur les progrès réalisés dans l'accès aux services éducatifs au cours des dernières années tout en affirmant la nécessité d'accroître les performances du secteur. Pour y arriver il préconise la mise en place d'une école fondamentale de 9 ans. La réforme de l'enseignement fondamental qui vise l'accès universel et l'achèvement constitue la première des priorités du CSLP. Les autres priorités, en totale cohérence avec celle du PSDEF, sont : (i) la réduction du redoublement (ii) l'augmentation des heures effectives d'enseignement (iii) la révision des programmes scolaires et des curricula (iv) le renforcement du système de formation initiale et continue des enseignants et (v) l'amélioration de la gestion et du pilotage. Pour les autres niveaux, l'accent doit être mis sur l'amélioration de la qualité et de la pertinence des formations.

2.5. PROCESSUS D'ELABORATION DU PSDEF REVISE.

Le choix d'un scénario de référence était un préalable à l'étape de rédaction. La période de prévision s'étend de 2012 à 2020, c'est aussi la période de mise en œuvre du programme national. Les documents en annexe, plus précis, proposent un plan d'actions budgétisé sur la période 2013-2015.

Les simulations financières ont été réalisées sur un modèle, le choix définitif du scénario de référence a été fait au moment du démarrage des travaux de rédaction du PSDEF et de ses annexes.

La rédaction a été confiée à une équipe nationale de cadres des Ministères en charge de l'éducation appuyée par une expertise internationale recrutée à cet effet, afin qu'elle apporte un regard externe, une expérience sectorielle tirée de plusieurs pays, une coordination technique et de la méthode. L'écriture s'est faite en ateliers intensifs et structurés. Les étapes d'écriture et d'évaluation ont été parallèles, en privilégiant une approche concertée, afin de faciliter le processus d'endossement par les PTF.

Un atelier de validation conjointe du projet sera ensuite organisé avec la participation de représentants du Gouvernement, de la société civile et les syndicats du secteur. Le projet de PSDEF, soumis à l'évaluation des PTF, sera envoyé par courrier des Ministres en charge du secteur au chef de file des PTF.

La version finale du PSDEF, endossé, sera ensuite soumise pour adoption au Conseil des Ministres.

3. ORIENTATIONS POLITIQUES DU SECTEUR

Le Gouvernement du Burundi a fait de l'éducation une priorité, qui se traduit par une mobilisation considérable de ressources nationales au profit de secteur. L'éducation bénéficie de 29,3 % des dépenses courants de l'Etat. Le Gouvernement entend maintenir cette priorité budgétaire dans les années à venir. Le PSDEF est l'instrument qui permettra d'une part d'offrir aux autorités budgétaire un cadre qui garantit que l'emploi de ces sommes est orienté vers des objectifs bien identifiés, d'autre part de mobiliser et de fédérer les ressources extérieures dont le pays aura encore besoin pendant plusieurs années.

Le plan sectoriel a été développé en suivant un scénario financier de référence (exposé plus bas au point 5). Ce scénario résulte de travaux sur un modèle de simulation. Il montre que sur une longue période, de 2012 à 2020, l'écart entre les ressources intérieures mobilisées et les besoins en dépenses courantes reste maîtrisé. Le poids relatif de la masse salariale dans les dépenses courantes diminue, de 79 % aujourd'hui à 71 % en fin de période, grâce à la transformation des anciens collèges en écoles fondamentales. De cette façon, les ressources nationales excèdent toujours largement le paiement des salaires et peuvent couvrir une part croissante des dépenses courantes de qualité, en dépit de l'expansion considérable des effectifs scolarisés.

Des mécanismes précis et spécifiques de mise en œuvre et de suivi du PSDEF, au centre desquels se situent la tenue régulière de revues sectorielles, la gestion contrôlée du Fonds commun pour l'éducation, des habitudes déjà établies de rapportage et un pilotage politique interministériel de haut niveau (le Comité de coordination et de suivi), permettront à chacun des acteurs et des partenaires de la stratégie sectorielle d'être informés des réalisations et des difficultés en temps utile et de contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs.

3.1. UNE REFORME GLOBALE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, POUR UN ACHEVEMENT UNIVERSEL ET UNE MEILLEURE EQUITE.

Le Burundi n'est pas encore parvenu à amener tous les enfants d'une classe d'âge à la fin de l'enseignement primaire. Aujourd'hui, un peu plus d'un enfant sur deux y parvient (51,3 % en 2010), alors que tous ont été accueillis dans les petites classes (taux brut d'accès 126,4 % en 2010). Les obstacles à l'achèvement universel sont encore nombreux. Plusieurs réalités, liées les unes aux autres, mènent à l'abandon précoce de nombreux enfants. Les salles de classes sont en nombre insuffisant et beaucoup d'écoles n'offrent qu'un horaire réduit en raison de la double vacation. La pratique de la double vacation conduit de nombreux enseignants à n'effectuer qu'une partie de leur service (en quelque sorte un travail à mi-temps). L'insuffisance des apprentissages et le manque de place dans les classes supérieures entraînent une pratique massive du redoublement, néfaste aux élèves.

Le gouvernement place cette problématique au centre de la stratégie sectorielle à long terme décrite par le PSDEF, il entend y répondre par un ensemble de mesures groupées qui constituent une réforme globale de l'enseignement fondamental.

Un effort important de construction de salles de classes, associé à une politique de réduction des redoublements aura l'effet de décongestionner les écoles et de fluidifier les parcours scolaires des enfants.

La division par trois du nombre de classes travaillant en double vacation (permise par cet effort de construction) permettra d'améliorer les conditions d'apprentissage des enfants et contribuera à la réduction du redoublement. L'amélioration de l'horaire hebdomadaire des classes restant en double vacation ira dans le même sens. Parallèlement, ces mesures entraîneront une meilleure utilisation des services des enseignants.

La réduction des redoublements sera par ailleurs exigée des écoles, au moyen d'une politique de promotion semi-automatique. Les maîtres seront appuyés dans cette évolution par des instructions leur permettant de standardiser le niveau de leurs exigences académiques et leurs procédés d'évaluation, tandis que leurs encadreurs seront mandatés et formés pour exercer un suivi régulier de ces pratiques.

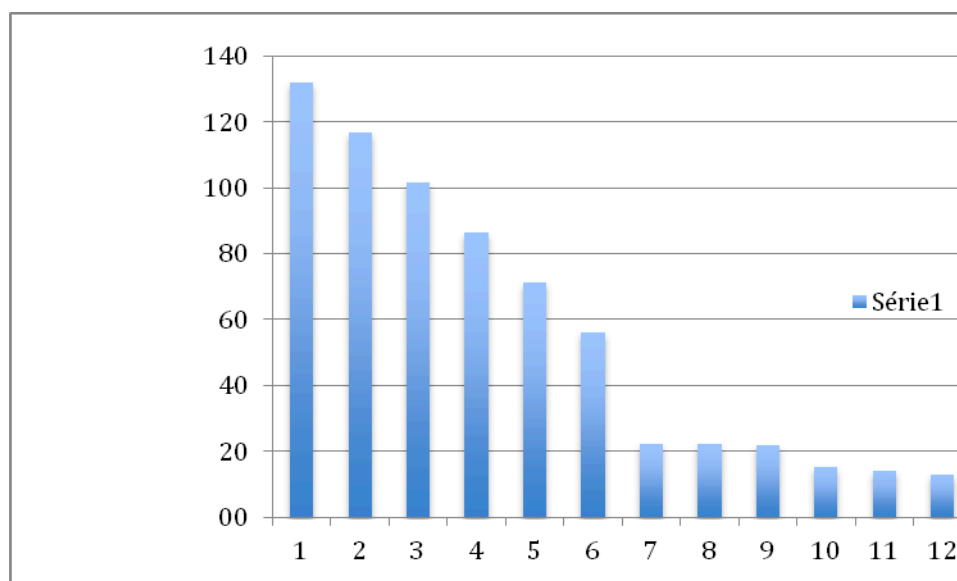
Enfin, la restriction traditionnelle de l'accès à la 7^{ème} année et aux suivantes (qui jusque-là étaient ouvertes dans des collèges secondaires à effectif très limité) sera progressivement levée. On attend de cette mesure qu'elle fasse disparaître l'encombrement des classes primaires, en bonne partie causé par des redoublements successifs d'enfants non admis dans les collèges et ne souhaitant pas interrompre leurs études pour autant.

Le parcours scolaire désormais souhaité et favorisé pour le plus grand nombre possible d'enfants va donc de la 1^{ère} à la 9^{ème} année d'un bloc désigné par l'appellation *enseignement fondamental*. Pour un ensemble de raisons détaillées dans le PSDEF, cette mutation entraîne une refonte des finalités, des programmes, des modalités d'organisation et d'évaluation en usage dans les classes. Le nouveau cycle 4 de l'enseignement fondamental, ayant vocation à accueillir d'importantes cohortes, se rapprochera des formes de l'école primaire, avec des enseignants polyvalents et des programmes adaptés.

Cet ensemble de mesures volontaristes constitue une nouveauté dans la stratégie sectorielle, il en est le cœur, les espoirs qu'il fonde résident dans les chances données à chaque enfant d'achever au moins les six années du cycle primaire (donc d'être définitivement alphabétisé) et d'accéder aux trois années supplémentaires, le menant jusqu'à l'âge du travail, de l'insertion sociale ou de la poursuite d'études plus ambitieuses.

La situation des parcours scolaires en 2010 pouvait être représentée par le schéma suivant, l'axe vertical représentant des taux bruts d'accès et l'axe horizontal chaque grade de la scolarité :

Graphique 1 : Parcours scolaires des élèves dans le système éducatif burundais en 2010

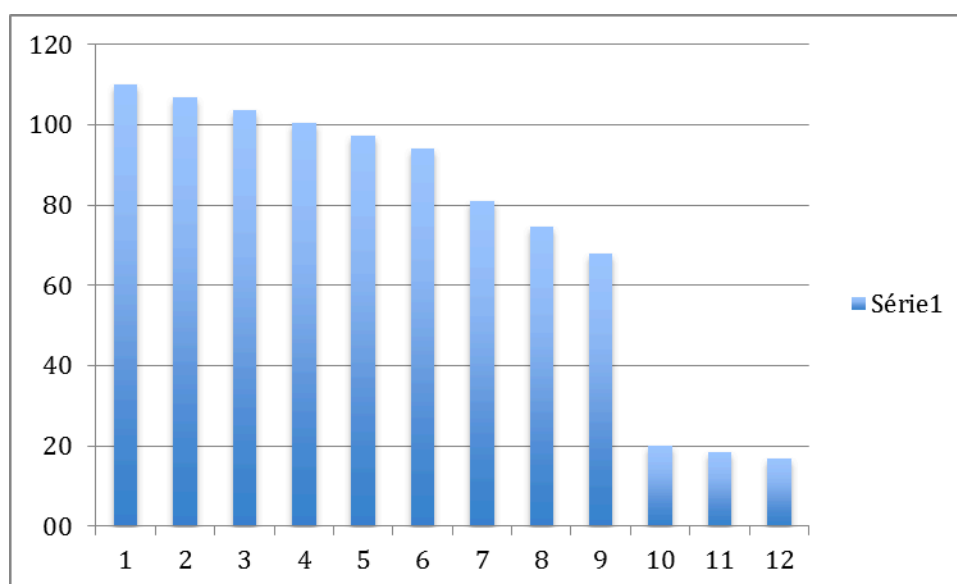


Source : Données tirées du scénario du modèle de simulation, 2012.

Aujourd'hui, le cumul des abandons précoces et de la régulation brutale de fin de cycle primaire fait sortir de l'école une majorité de jeunes n'ayant pas encore atteint un âge suffisant pour que leur insertion dans la société puisse profiter à tous.

A ce schéma regrettable, la stratégie nationale entend substituer une ambition qui peut se représenter ainsi, à l'horizon 2020 :

Graphique 2 : Parcours scolaires des élèves du fondamental dans le système éducatif burundais



Source : Données tirées du scénario du modèle de simulation, 2012.

Dans cette situation, la rétention dans les trois premiers cycles s'est améliorée, ainsi que l'accès au cycle 4, de sorte que les trois quarts des enfants atteignent la fin de l'école

fondamentale. A ce stade, une régulation sélective permet une croissance légère des effectifs de l'enseignement secondaire général et pédagogique.

3.2. UNE EVOLUTION DE LA GESTION DU SYSTEME.

3.2.1. ACCELERER LA DECONCENTRATION.

Le MEBSEMFPFA est l'un des départements ministériels pilotes en matière de déconcentration administrative et financière. Il est d'ores et déjà engagé dans ce mouvement, par la création des directions communales et provinciales de l'éducation ainsi que par la mise en place de circuits financiers permettant à tous les acteurs de terrain, y compris les écoles, de disposer de comptes bancaires et de budgets de fonctionnement. C'est ainsi que la gratuité de l'enseignement primaire a pu être effective, les écoles percevant les menus budgets nécessaires à leur fonctionnement quotidien.

L'accélération de ce mouvement de déconcentration est la principale direction de la rénovation de la gouvernance du secteur éducatif promue par le PSDEF.

Ainsi, les travaux de génie civil, qui seront d'un volume important et dont la réalisation constitue un risque critique pour la décongestion du système, seront en grande partie le fait de maîtrises d'ouvrage locales, communautaires ou communales. L'administration centrale limite volontairement son rôle au choix des sites, à la supervision, à l'appui technique aux maîtrises d'ouvrage et au contrôle de la qualité.

Dans les activités pédagogiques, c'est un encadrement de proximité renforcé, à l'échelon communal, qui aura la tâche de piloter les principales mesures de la réforme de l'enseignement fondamental, comme la gestion des redoublements.

En matière de gestion des ressources humaines, le recrutement des enseignants est déjà déconcentré, ainsi que l'affectation. Les administrations sectorielles locales auront à piloter le mouvement de redéploiement des enseignants déjà commencé et seront redevables d'un emploi plus efficace des services enseignants (limitation du taux de suppléance, amélioration des horaires des classes en double vacation, diminution du nombre de situations de double vacation).

3.2.2. RENFORCER LES CAPACITES CRITIQUES POUR LE PILOTAGE DE LA REFORME ET DU PSDEF.

Le PSDEF est un programme ambitieux, dont l'exécution va solliciter tous les acteurs du système éducatif. Certaines des ambitions du programme ne seraient pas réalistes si les capacités institutionnelles des acteurs ne devaient pas s'améliorer, mais dans le même temps, il n'est pas possible d'améliorer l'environnement de travail, l'équipement, la formation du personnel de chaque bureau.

C'est pourquoi le PSDEF a fait le choix de retenir un petit nombre de fonctions critiques pour sa mise en œuvre, et de concentrer les efforts de renforcement de capacités sur ces fonctions. Il s'agit de :

- la gestion budgétaire et financière, de façon à garantir l'efficacité dans l'exécution des dépenses, en particulier par le truchement du Fonds commun pour l'éducation, qui recevra, entre autres, le don du PME ;
- la gestion des ressources humaines, dans la mesure où l'utilisation plus rationnelle des personnels enseignants est la condition pour que l'expansion de l'offre puisse se réaliser sans explosion des coûts ;
- la supervision pédagogique, dont le rôle sera d'accompagner la réforme de fond de l'enseignement fondamental et en particulier, de s'engager dans la bataille du redoublement et de la qualité ;
- l'information statistique et la planification, clef de voûte du pilotage du système ;
- la maîtrise d'ouvrage des constructions, le rythme de ces dernières devant atteindre un niveau jamais atteint jusque-là.

3.3. DES STRATEGIES D'EXPANSION RAISONNEE POUR L'ENSEMBLE DU SYSTEME.

La stratégie sectorielle englobe des projets d'évolution pour les autres sous-secteurs de l'éducation et de la formation. Ces projets ont en commun de mettre en parallèle des efforts de structuration et une expansion sous contrôle.

L'enseignement des métiers, la formation professionnelle et l'enseignement technique poursuivront un chemin de partenariats avec le secteur privé productif (mise en place d'un cadre national des certifications et des qualifications, création d'un fonds d'appui à la formation professionnelle), l'extension de l'autonomie financière des établissements et l'augmentation de l'offre de formations avec comme objectif un centre d'enseignement des métiers (CEM) par commune et un centre de formation professionnelle (CFP) par province, avec des missions élargies englobant l'appui à l'insertion. Des pôles d'excellence sous forme d'instituts polytechniques d'enseignement des métiers et de formation professionnelle seront créés au niveau régional d'abord et ensuite au niveau provincial.

L'enseignement secondaire général et pédagogique verra ses effectifs s'accroître, mais une régulation renforcée à la fin de la 9^{ème} année du fondamental permettra de maîtriser cette croissance. Des efforts de qualité seront entrepris, avec une révision des programmes en lien avec le nouveau profil des élèves issus du fondamental et un accroissement des dépenses de qualité. L'orientation des élèves vers les séries scientifiques et technologiques sera promue. Les filières pédagogiques des lycées seront supprimées au profit des sections normales, qui correspondent mieux aux exigences du nouvel enseignement fondamental.

L'enseignement supérieur met en place la réforme BMD, développe une offre de formation technologique post-secondaire à cursus courts, régule les flux entre les filières au moyen d'une politique ciblée et contingentée des bourses, promeut l'orientation vers les établissements privés et s'appuie sur le renforcement des partenariats sous régionaux nécessaires pour l'extension des possibilités offertes aux étudiants. L'amélioration de la qualité des enseignements est attendue de la réforme BMD qui contribuera à améliorer le taux d'encadrement des étudiants et de la mise en place d'un système d'assurance-qualité. Dans le domaine de la professionnalisation et du développement des sciences et de la technologie, le Ministère mettra en place des

Instituts post secondaires, des Campus et Instituts de sciences et technologie avec un souci de décentralisation au niveau régional et provincial.

L'éducation préscolaire est appelée à poursuivre son expansion par le développement d'une offre communautaire. L'effort des autorités portera sur l'appui et l'accompagnement des initiatives communautaires. L'alphabétisation suivra un chemin similaire, avec des offres étendues relevant d'opérateurs de la société civile, soutenus par une aide et un encadrement publics.

Pour tous les secteurs de l'éducation et en particulier l'éducation fondamentale, un accent fort sera mis sur l'amélioration de l'équité. L'horaire des classes sera harmonisé de façon à ce que les élèves des classes en double vacation ne soient plus pénalisés sur ce terrain. Les enfants et jeunes défavorisés ou à besoins spécifiques bénéficieront d'appuis par le biais de financement mis en œuvre par des ONG ou d'autres opérateurs. Les besoins des handicapés seront intégrés dans les constructions nouvelles.

4. DEVELOPPEMENT DES PRINCIPALES STRATEGIES

4.1. LES STRATEGIES PAR SOUS-SECTEURS

4.1.1. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Pour l'enseignement fondamental, la stratégie nationale se fixe la double ambition de permettre à tous les enfants d'achever les trois premiers cycles (six années de scolarité) dans de bonnes conditions de qualité, et d'en promouvoir un nombre accru vers un quatrième cycle de trois ans. L'introduction de ce nouveau cycle, remplaçant progressivement l'ancien premier cycle secondaire des collèges et lycées, permettra d'en faire un prolongement naturel de l'école primaire, accessible à terme à tous les jeunes burundais.

Cycles 1, 2 et 3 de l'enseignement fondamental.

Avec un taux brut d'accès de 126,4 % et un taux d'achèvement de la 6^{ème} année de 51,3 %, dans un contexte de forte poussée démographique, l'école burundaise a encore besoin, pendant longtemps, d'accroître ses capacités physiques d'accueil. Celles-ci sont aujourd'hui insuffisantes et plus de la moitié des groupes pédagogiques sont soumis à la double vacation. Les effectifs scolarisés dans les trois premiers cycles de l'enseignement fondamental vont continuer à croître jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016, avant de se stabiliser et de décroître légèrement¹³.

Pour ces raisons, le premier élément de la stratégie d'atteinte de l'achèvement universel est un programme de construction de salles de classe, à un rythme d'un peu plus de

¹³ Cette stabilisation tient (i) à la réduction des redoublements et (ii) à la fin de l'effet de rattrapage d'âge constaté actuellement.

1500¹⁴ par an pendant les quatre premières années, plus modeste par la suite. Ce rythme sera atteint grâce à l'évolution des procédés d'exécution. La délégation de maîtrise d'ouvrage aux communes et aux communautés permettra de réaliser ces constructions, associée à des appuis techniques pour le suivi des chantiers et à des appuis à la passation de marché. Les autres procédés de réalisation (marchés publics nationaux et programme présidentiel) continueront aussi d'être employés au maximum de leurs capacités.

Le second pilier de la stratégie d'achèvement consiste à améliorer l'équité entre les élèves, en faisant disparaître les handicaps dont souffrent ceux qui, aujourd'hui, suivent une scolarité sous le régime de la double vacation, et ne bénéficient pas d'un temps d'apprentissage convenable. Pour cela, il est prévu :

- (i) d'éliminer les situations de double vacation à un seul enseignant pour deux groupes pédagogiques successifs. Il existe aujourd'hui encore environ 2000 situations de ce type au Burundi, il n'en existera plus une seule à la rentrée 2015.
- (ii) de diminuer des deux tiers le nombre de situations de double vacation à deux enseignants pour deux groupes pédagogiques successifs. Malheureusement, en fin de période, ce mode d'organisation, devenu certes minoritaire, continuera d'exister (pour le cinquième des enseignants, contre plus de la moitié aujourd'hui).
- (iii) de modifier les horaires réglementaires des classes fonctionnant en double vacation. Une première ordonnance prévoit l'allongement des horaires dans la journée, son effet sera de porter l'horaire hebdomadaire des enfants à 20 heures environ, soit 6 heures de plus qu'aujourd'hui. Au-delà, l'augmentation du temps scolaire de ces enfants nécessite soit de mettre en place des cours le samedi, soit de diminuer un peu le temps des congés scolaires en cours d'année. Les autorités sectorielles entament un processus de réflexion et de concertation avec la profession enseignante, les parents d'élèves et la société civile, afin de choisir la solution la plus acceptable et la mieux adaptée. Ces mesures de temps scolaire n'engendreront pas de coût supplémentaire, puisque les enseignants exerçant aujourd'hui en double vacation effectuent un service hebdomadaire inférieur à leur charge réglementaire.

Des mesures particulières d'équité pour des publics ayant encore des difficultés d'accès sont décrites plus bas, point n° 4.3.1.

Le troisième pilier de la stratégie visant l'achèvement universel consiste en une réduction énergique des taux de redoublement (en moyenne 39,7% aujourd'hui)¹⁵. Cette politique de lutte contre le redoublement vise l'atteinte d'une proportion acceptable de redoublants (5 % maximum en 1^{ère}, 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année, 15 % maximum en 3^{ème} et 6^{ème} année). Les mesures seront les suivantes :

¹⁴ 4769 en trois ans pour les trois premiers cycles du fondamental, auxquelles rajouter éventuellement des reconstructions de salles dégradées.

¹⁵ On sait qu'en moyenne, un point de redoublement en moins entraîne mécaniquement 0,8 point d'achèvement en plus. Dans le cas du Burundi, où l'enfant n'accède à l'école qu'à l'âge de 7 ans, cette relation est susceptible d'être plus forte encore.

- (i) fixation réglementaire de critères d'évaluation des enfants et de décision de passage de classe, avec mise en place de délibérations collectives ;
- (ii) prohibition du redoublement volontaire prononcé à la demande de la famille ;
- (iii) mesures pédagogiques portant sur l'évaluation et sur les exigences des enseignants, jugées souvent excessives. Cette mesure sera parallèle à la révision des programmes jugés vastes au niveau de l'enseignement primaire (F1-F3) ;
- (iv) sensibilisation et communication auprès des enseignants et des familles ;
- (v) mise en place d'un processus de concertation avec les enseignants et les parents d'élèves permettant de convenir d'une pratique de promotion automatique des élèves au sein des sous-cycles de deux ans chacun ;
- (vi) développement des capacités d'accueil et de la promotion des élèves au cycle 4 du fondamental. Il apparaît en effet qu'aujourd'hui, la sévérité de la régulation des flux entre l'école primaire et le collège porte une grande part de responsabilité dans la pratique des redoublements, l'encombrement des classes de 6^{ème} année diminuant les possibilités de promotion des élèves terminant la cinquième année, avec des répercussions similaires jusque dans les premières années du cycle ;
- (vii) instauration d'un supplément à la subvention annuelle de l'école sur la base de l'atteinte d'objectifs en matière de redoublement

Le quatrième pilier de la stratégie de développement des trois premiers cycles du fondamental consiste en l'amélioration de l'utilisation des enseignants. La diminution importante des situations de double vacation (à deux enseignants pour deux groupes successifs), la suppression des situations où deux enseignants sont présents simultanément dans la même classe, ainsi que l'augmentation des horaires des classes restant en double vacation, limiteront le sous-emploi des enseignants, qui représente aujourd'hui un handicap lourd pour le système. La réduction des doubles vacations passera principalement par les constructions de salles de classes et une meilleure affectation des enseignants. Il est prévu que le point de référence pour le groupe pédagogique passe de 53 en 2013 à 50 en 2020. Le redéploiement géographique des enseignants initié en 2010 a permis de réaliser des progrès sur l'aléa de leur distribution, des mesures locales de même type continueront d'être prises aux fins d'améliorer encore cette situation. Enfin, la réglementation de l'affectation de suppléants dans les écoles permettra de limiter cette pratique aux besoins pour lesquels elle a été initiée. Le nombre d'enseignants suppléants est donc appelé à se stabiliser.

Des mesures de soutien à la demande scolaire compléteront les quatre piliers précédemment décrits. Au titre de ces mesures de soutien figurent la poursuite de la politique d'alimentation scolaire dans les zones d'insécurité alimentaire, l'instauration, à compter de 2013, d'appuis spécifiques au bénéfice des enfants défavorisés et le développement d'une offre adaptée aux enfants déscolarisés. L'alimentation scolaire couvre le niveau primaire et pré scolaire et se fait à travers les cantines scolaires. Il faut ajouter à cela la prohibition de l'exclusion d'élèves pour défaut de fournitures, d'uniforme ou de cotisation à la caisse de l'école.

Il convient ici de signaler qu'en ce qui concerne les groupes à besoins spécifiques, le Burundi a entamé depuis longtemps une investigation sur les éléments déterminants de l'équité genre dans le domaine de la scolarisation. Plusieurs études ont été menées par

le ministère en collaboration avec ses partenaires (voir dans l'annexe 7.8 sur les références bibliographiques, les études y relatives). Il y a lieu de mentionner une étude récente en rapport avec l'équité genre¹⁶ dont le PSDEF va s'inspirer pour initier des mesures qui intègrent cette dimension particulière dans ses préoccupations d'extension de la scolarité à tous les enfants burundais.

Tableau 1 : Récapitulatif des indicateurs repères pour les cycles 1, 2, et 3 du fondamental

	2010	2013	2014	2015	2020
Effectifs totaux des cycles 1 et 2	1 829 385	2 026 394	2 068 636	2 103 407	2 000 715
Taux d'achèvement 6 ^{ème} année	51,3 %	66%	70%	78%	94%
Nombre d'enseignants en double vacation (un seul enseignant pour deux GP)	1191	482	237	0	0
% d'enseignants en double vacation	53,2 %	43,4 %	39,9 %	36,2 %	17,8 %
Taux de redoublement	39,7 %	25%	21%	17%	8%

Source : Modèle de simulation version avril 2012.

Cycle 4 de l'enseignement fondamental.

Le quatrième cycle de l'enseignement fondamental occupe une place importante dans l'ensemble de la stratégie sectorielle. L'accès au collège constitue aujourd'hui un goulet d'étranglement dans l'expansion des scolarités. La sélectivité du concours national de fin de primaire pèse sur les redoublements dans toutes les classes du primaire et devient difficilement acceptable. Traditionnellement organisé selon les modalités propres à l'enseignement secondaire, le collège a montré ses limites : sélectif, employant des enseignants spécialisés, il se révèle à la fois trop coûteux et inadapté aux besoins de développement du pays et à ses capacités de financement.

Ces raisons ont poussé les autorités à entreprendre une réforme complète de ce cycle scolaire, qui vise à en faire le prolongement naturel de l'école primaire, dans ses finalités, ses méthodes et son organisation.

Cette réforme est accompagnée d'un fort leadership politique, qui se traduit par des interventions des plus hautes autorités de l'Etat ainsi que par une place importante dans le document de CSLP 2 publié en février 2012 et validé par le gouvernement et l'ensemble de ses partenaires techniques et financiers, au sein de l'axe 3 « *amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base* ».

En termes quantitatifs, l'amélioration de la transition entre le cycle 3 et le cycle 4 procède d'une politique volontariste (taux de transition de 80% en 2018), mais au travers d'un instrument, le concours national, dont tous les paramètres sont maîtrisés

¹⁶ Il s'agit de l'étude « Document de stratégie équité genre en éducation, draft2 du 31 mai 2012. »

par l'administration. Cette augmentation de la transition n'est donc pas laissée au hasard ni à l'initiative des familles ou des enseignants – ce qui aurait pu se produire si les autorités avaient tenté de maintenir longtemps encore une régulation très sévère à ce niveau.¹⁷

L'organisation du quatrième cycle de l'enseignement fondamental tient compte des contraintes de financement du pays et repose sur les principes suivants :

- (i) En 7^{ème} et en 8^{ème} année, les enseignants ont le même profil que celui privilégié pour le 3^{ème} cycle, ce sont des maîtres formés dans les écoles normales (ou en un an à l'issue des humanités) et recrutés au rang dit « D 7 » ; ils sont polyvalents et sont appelés à enseigner soit les disciplines du domaine des lettres et des humanités, soit les disciplines du domaine scientifique et des mathématiques. De la sorte, chaque groupe pédagogique a deux enseignants ;
- (ii) Pour éviter les situations de sous service des enseignants, chaque professeur enseignera son groupe de disciplines dans deux groupes pédagogiques. On privilégiera donc des écoles accueillant deux 7^{èmes} et deux 8^{èmes} années. Dans les cas où cette organisation ne serait pas possible, l'administration cherchera à affecter ces enseignants sur deux établissements peu distants, de façon à bénéficier de la totalité de leur service horaire, ou affectera deux enseignants en parallèle sur l'unique classe de 7^{ème} et sur l'unique classe de 8^{ème}.
- (iii) Dans les classes de 9^{ème} année, les cours seront confiés à des enseignants bivalents du même type que ceux qui exercent aujourd'hui dans les collèges. De façon à éviter les sous services, l'administration cherchera à maximiser leur emploi soit en les affectant sur plusieurs établissements du même type peu distants, soit partiellement au fondamental 4 et partiellement au lycée.
- (iv) Le nouveau système se substitue progressivement à l'ancien, l'actuelle 10^{ème} année des collèges sera supprimée en 2015.
- (v) De façon à marquer clairement la continuité entre l'école primaire et le cycle 4 du fondamental, les nouvelles constructions viendront, dans tous les cas possibles, en extension des installations des écoles primaires et sur le même site et non sur des sites séparés (« classes accolées »). Les locaux des anciens collèges seront aussi utilisés par le nouveau cycle 4 en développement. Cette disposition est de nature à augmenter la sécurité sur le chemin à parcourir notamment au profit de l'équité genre dans la fréquentation de l'enseignement fondamental.

Sur le plan pédagogique, des travaux sont en cours de façon à réviser les anciens programmes des collèges. Les programmes révisés tiendront compte de ceci que :

- (i) la finalité du nouveau cycle n'est plus exclusivement la préparation de l'entrée au lycée, mais inclut des objectifs d'insertion sociale et d'accès à des formations courtes ;

¹⁷ On aurait pu s'attendre dans ce cas à un foisonnement d'initiatives communautaires difficiles à fédérer et à contrôler, comme cela s'observe souvent dans les situations où l'offre étatique de scolarité peine à suivre la demande sociale.

- (ii) les enseignants sont plus largement polyvalents que dans les anciens collèges ;
- (iii) les exigences académiques d'entrée dans le cycle sont désormais moins rigoureuses.

Enfin des travaux sont entrepris afin d'élaborer la maquette d'un examen terminal du cycle, appelé à remplacer en 2015 le test national d'orientation actuel.

Tableau 2 : Récapitulatif des indicateurs repères pour le cycle 4 du fondamental :

	2010	2013	2014	2015	2020
Effectifs totaux du cycle 4	281 759	415 064	416 864	418 268	333 207
Taux de transition cycle 3 - cycle 4	40%	52%	58%	64%	80%
Taux brut d'accès en 9 ^{ème} année	24%	30%	42%	56%	68%

Source : Modèle de simulation version avril 2012.

Amélioration de la qualité des enseignements sur l'ensemble du cycle fondamental.

Les mesures d'amélioration du temps scolaire ont été décrites plus haut, il en est attendu une amélioration sensible de la qualité des apprentissages en particulier pour les enfants qui fréquentent des classes en double vacation.

La stratégie nationale opte par ailleurs pour une réorientation des pratiques de formation initiale et continue des maîtres. Les écoles normales deviennent le lieu de formation des maîtres, les anciens lycées pédagogiques étant progressivement supprimés. En effet, il est apparu que la formation reçue par les élèves-maîtres dans ces établissements laissait des lacunes, en particulier linguistiques. Pour desservir l'enseignement fondamental il a été jugé que le profil des sortants des écoles normales permettait de garantir un niveau académique adéquat face aux nouveaux défis soulevés par cette innovation. En termes d'effectifs les écoles normales seront renforcées par la formation pédagogique annuellement offerte à des finalistes des Humanités générales

Les programmes des écoles normales seront dans le périmètre des travaux de révision des curricula, puisque ces écoles formeront l'ensemble des enseignants des huit premières années de l'école fondamentale. Il n'y a pas lieu de modifier la durée de la formation dans ces écoles, qui forment déjà des enseignants du profil retenu par la réforme pour les 7^{ème} et 8^{ème} années (D7). Un projet d'assistance technique déjà en place aidera les écoles normales à suivre cette évolution et à produire des enseignants polyvalents de bon niveau et informés du contenu de la réforme.

La formation continue des enseignants sera développée au moment de la mise en place des nouveaux programmes scolaires du fondamental¹⁸. Des actions à l'attention des enseignants du cycle 4 sur les aménagements provisoires des programmes de ce niveau se dérouleront cependant pendant la première phase. Par ailleurs, une étude en cours

¹⁸ Le calendrier indicatif figure dans les termes de référence des réformes curriculaires en annexe 7.

sous le couvert de l'IFADEM (Initiative Francophone de formation à distance des Maîtres), prenant place à la suite de l'étude EGRA de 2011¹⁹ ayant relevé des problèmes de maîtrise de la langue nationale et d'enseignement chez les élèves de 2^{ème} année primaire, mesurera les capacités linguistiques des enseignants du primaire en langue française. L'étude de l'AUF propose des pistes de formation continue des enseignants en français²⁰. En cette matière il convient aussi de signaler l'initiative du Centre des Langues de l'Université du Burundi de faire une mise à niveau en français des nouveaux étudiants, activité qui va se poursuivre auprès des étudiants des filières de formation des enseignants dans le cadre du PSDEF. Le projet FIE de la CTB restera attentif aux suggestions de cette étude pour proposer des modules de perfectionnement à l'attention des enseignants de l'école fondamentale. Il existe par ailleurs un plan d'action ELAN (Ecole et langues nationales) Burundi dont il faudra tenir compte dans la synergie à établir dans ce domaine des langues.

Des études seront par ailleurs nécessaires en vue d'installer un système pérenne et régulier de formation continue des personnels enseignants au sein des fonctions régulières des administrations centrales et/ou déconcentrées. Notons par ailleurs que cette disposition de formation continue est inscrite dans le statut général des fonctionnaires de la Fonction publique.

Enfin, le plan d'actions des trois premières années a prévu des dotations de manuels scolaires.

4.1.2. ENSEIGNEMENT DES METIERS, FORMATION PROFESSIONNELLE ET ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

La stratégie en matière d'enseignement des métiers, de formation professionnelle et d'enseignement technique s'articule autour (i) d'une augmentation des effectifs bénéficiaires de formation aux métiers et de formation professionnelle, (ii) d'une structuration du sous-secteur au moyen du développement des partenariats public-privé, et (iii) d'une recherche de nouvelles modalités de financement.

Ce sous-secteur a fait valider un document stratégique spécifique par le Conseil des Ministres en 2010²¹. La direction générale de l'enseignement des métiers, de l'enseignement technique et de la formation travaille depuis cette date sur la base d'un plan d'actions annuel.

¹⁹ (EGRA : Early Grade Reading Assessment) Evaluation des compétences fondamentales en lecture au Burundi, 2011. Une comparaison avec les résultats EGRA d'autres pays africains montre que le Burundi affiche 20% de non lecteurs du Kirundi alors que dans d'autres langues nationales ce score varie de 83% à 93% au Mali et de 50% à 81 % en Ouganda. Une nouvelle évaluation EGRAII vient d'avoir lieu en 2012 pour la 2^{ème} et la 3^{ème} année.

Dans l'évaluation PASEC le Burundi réussit mieux en mathématiques qu'en français, mais pour cette dernière discipline il se retrouve autour de la moyenne fixé à 40%.

La mise en application des recommandations de ces différentes évaluations (EGRA et PASEC) permettra d'améliorer la situation en conjugaison avec les perspectives en cours en la matière.

²⁰ Voir dans les références bibliographiques, le document en question.

²¹ Politique nationale d'enseignement des métiers et de formation professionnelle, 2009, 41 pages.

Expansion quantitative de l'offre en enseignement des métiers et formation professionnelle.

En termes quantitatifs, les objectifs de la stratégie sectorielle sont :

- de maintenir stables les effectifs de l'enseignement technique (avec la disparition des collèges techniques et une légère augmentation des effectifs des lycées techniques) ;
- de faire croître le nombre de jeunes bénéficiant de l'enseignement des métiers (formations post-primaires dans les centres d'enseignement des métiers, dont le nombre de bénéficiaires devrait atteindre environ 16000 en 2020 contre moins de 3000 aujourd'hui) ;
- de faire croître, dans de moindres proportions, les effectifs de la formation professionnelle (formation post-fondamentale, environ 4000 apprenants en fin de période, contre 2000 aujourd'hui).

En effet, l'enseignement technique doit garder sa vocation consistant à former l'élite technicienne et les cadres dont le secteur formel de l'économie a besoin, or, ce dernier reste peu développé au Burundi et n'offre que peu d'emplois. En revanche, l'enseignement des métiers et la formation professionnelle permettent d'accompagner les jeunes vers l'emploi et l'auto-emploi, dans une perspective de progrès techniques et de gains de productivité dans le secteur informel.

Cette expansion de l'offre de formations passera par l'implantation de centres d'enseignement des métiers dans les communes qui en sont aujourd'hui dépourvues (69 communes sur 129 ont déjà un centre de ce type) et la création de 4 nouveaux pôles d'excellence au niveau régional et Instituts polytechniques de formation professionnelle en province.

Les centres d'enseignement des métiers s'ouvriront progressivement à une fonction d'insertion y compris dans le secteur artisanal informel. Des conventions avec des institutions de microfinances sont déjà en expérimentation, de façon à ce que les lauréats des centres puissent créer leur propre emploi. Un fonds de garantie de ces financements créé par un projet d'un partenaire sera à moyen terme transféré vers le ministère.

Les centres des métiers s'orientent vers une offre modulaire de formation (un module comptant en moyenne trois mois de formation) de façon à être en adéquation avec la demande de formation exprimée par le secteur privé productif informel.

Des études sont prévues pour l'identification des spécialités les plus pertinentes pour l'économie locale, au-delà des filières classiques déjà implantées (aujourd'hui dix filières)

Structuration de l'offre et de la gouvernance du sous-secteur, autour de partenariats public-privé.

Un important effort de structuration du sous-secteur de la formation professionnelle et de l'enseignement des métiers accompagnera l'expansion quantitative de l'offre, de façon à en garantir la pertinence économique et la pérennité.

Des partenariats entre l'Etat et le secteur privé productif (partenariats public-privé) seront systématiquement recherchés dans les directions suivantes :

- (i) participation des artisans ou professionnels à la certification de fin de formation ;
- (ii) stages ou autres modalités d'alternance ;
- (iii) utilisation partagée d'équipements techniques ;
- (iv) intervention d'artisans ou professionnels au cours des formations ;
- (v) ouverture des CEM et des CFP à des activités de formation continue au profit des entreprises ;
- (vi) élaboration d'un cadre national des qualifications et certifications (CNQC). Le processus d'élaboration de ce cadre a d'ores et déjà débuté, avec un certain nombre de pré-études par secteurs d'activité et la mise en place, en 2012, d'une commission en charge de ces travaux ;
- (vii) création d'un centre de développement des compétences professionnelles (CDCP), employant environ 25 personnes chargées de la rédaction des programmes de formation, de la formation des formateurs et du pilotage de l'élaboration du CNQC.

Une lettre d'entente avec les partenaires du secteur productif privé doit être signée en novembre 2012, à l'occasion d'un séminaire est-africain sur la formation professionnelle.

Recherche de nouvelles modalités de financement et renforcement de l'autonomie.

Les CEM et les CFP devraient être rendus financièrement autonomes. Ils disposent déjà de comptes bancaires alimentés depuis le FCE, et réalisent localement l'achat des matières d'œuvre ; une autonomie plus étendue leur permettra une meilleure insertion locale dans le tissu économique privé, notamment par le fonctionnement des ateliers d'appui pédagogiques, lieux de production favorisant l'autonomie des centres pour leurs dépenses courantes et l'acquisition de la matière d'œuvre.

Enfin, la création d'un fonds autonome de financement de la formation professionnelle est envisagée. Un tel fonds sera le moyen le plus pérenne d'assurer le lien entre les formations et l'évolution du secteur productif.

4.1.3. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL ET PEDAGOGIQUE.

Les options stratégiques de l'enseignement secondaire se déclinent autour de quatre axes prioritaires.

(i) Un développement quantitatif modéré et maîtrisé.

Avec environ 60 000 élèves (soit un TBS d'environ 13%), dont près de 10% dans des établissements privés, les effectifs de l'enseignement secondaire du Burundi sont aujourd'hui raisonnables comparativement à ce qu'on constate dans certains pays africains. Pour autant, le gouvernement n'ambitionne pas de développement quantitatif massif des études secondaires, préférant pendant les années à venir mettre beaucoup plus l'accent sur l'amélioration des conditions d'apprentissage de ce segment. Les promoteurs d'établissements privés pourront développer leur offre sur ce cycle.

En 2020, la cible de 146 000 élèves au secondaire sera atteinte notamment par un développement anticipé du secondaire privé qui aura à accueillir près de 18% des élèves et par la construction de seulement 100 salles de classe par an. La modération de la croissance des effectifs dans un contexte caractérisé par une expansion forte du fondamental sera rendue possible par le renforcement de la sélection à l'entrée qui se fera à travers la mise en place d'un examen à la fin de la 9AF.

(ii) Le développement d'une offre de formation pédagogique adaptée aux besoins du développement du fondamental

Il est prévu la suppression progressive de la filière pédagogique des Lycées (LP2), jugée peu performante, insuffisamment professionnelle et peu adaptée aux besoins de développement d'un enseignement de base de qualité. Le nombre élevé de chômeurs sortants du LP2 n'encourage pas à poursuivre la formation dans cette filière.

Cette mesure s'accompagnera d'un développement des formations dans les écoles normales en tenant compte des besoins d'expansion de l'enseignement fondamental. Les programmes seront adaptés aux exigences des programmes du fondamental et une attention particulière sera accordée à la qualité des apprentissages pour permettre la mise à la disposition de ce segment d'enseignants qualifiés.

(iii) La promotion des filières scientifiques et technologiques

Afin d'éviter la croissance des effectifs dans les filières jugées moins prioritaires, le gouvernement s'engage à encourager les études dans les filières scientifiques et technologiques. Dans ce cadre, les places dans les internats seront un instrument d'incitation dans la gestion des élèves. Des options seront étudiées par le Ministère pour renforcer les capacités des élèves en disciplines scientifiques, par le renforcement de l'enseignement de ces disciplines et par l'adaptation des programmes du secondaire pour avoir une période initiale intensive de mise à niveau des élèves dans les principales branches de la section qui s'accompagnera d'un allègement des programmes des disciplines dites non essentielles. Ces mesures s'accompagneront d'un renforcement de la pédagogie de la réussite dans la pratique de classe surtout dans le domaine des sciences (organisation de concours dans les matières scientifiques avec octroi de prix et de bourses d'excellence pour les lauréats).

(iv) L'amélioration de la qualité des apprentissages.

Le gouvernement envisage la mise en place d'un certain nombre de mesures pour améliorer la qualité des apprentissages :

- la réduction de la taille des groupes pédagogiques qui passeront de 46 à 40 élèves. Cette mesure sera rendue possible par un léger accroissement de l'horaire effectif des enseignants qui passera de 17 h²² à 22 h²³, par la construction de 100 salles de classe par an et par une meilleure utilisation des salles de classe existantes ;
- l'accroissement des dépenses de qualité des établissements (manuels, matériels didactiques et pédagogiques) qui passeront de 0,4% du total des dépenses du secondaire à 12% en 2020. Cette mesure sera rendue possible par une maîtrise dépenses des internats qui ne représenteront plus que 18% des dépenses du secondaire au lieu de plus de 28% actuellement et une légère réduction des dépenses de l'administration centrale en charge du secondaire, notamment par la stabilisation des effectifs d'élèves dans les internats et la suppression des internats dans les collèges.

Le Ministère envisage une révision des programmes pour tenir compte des prérequis des nouveaux entrants et d'un profil du sortant du secondaire qui permet la poursuite d'études supérieures de qualité répondant aux besoins du pays en qualifications de hauts niveaux. Cette révision sera suivie de travaux de rédaction de manuels, de guides et de supports pédagogiques. De même, la formation continue des enseignants fera l'objet d'une attention particulière. Une large concertation avec les structures responsables du fondamental et de l'enseignement supérieur sera menée par les équipes chargées de cette révision.

4.1.4. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et l'Université du Burundi publieront au cours de l'année 2012 des plans stratégiques détaillés, conformes avec le schéma général du PSDEF.

Les options stratégiques de l'enseignement supérieur se déclinent autour des axes suivants.

(i) Un développement quantitatif modéré et maîtrisé.

Avec un peu moins de 30 000 étudiants (soit 363 pour 100 000 habitants, ce qui est sensiblement inférieur à la moyenne africaine), dont 57 % dans des établissements privés, les effectifs de l'enseignement supérieur burundais sont aujourd'hui modestes. Pour autant, le gouvernement n'ambitionne pas de développement quantitatif massif des études supérieures, préférant pendant les années à venir

²² Ce qui correspond à 22 séances de 45 mn en moyenne par semaine

²³ Ce qui correspond à 29 séances de 45 mn en moyenne par semaine

mettre l'accent sur la restructuration de ce secteur par la professionnalisation et la création de nouvelles filières stratégiques comme les sciences et la technologie

En 2020, la cible est de 52 000 étudiants (500 pour 100 000 habitants) dont 53 % dans des structures privées.

Une attention particulière sera accordée à l'adéquation de l'offre de formation aux besoins des secteurs économiques en termes de qualifications. Le français restant la langue d'enseignement, des sessions de remise à niveau en français seront envisagées pour les nouveaux entrants à l'Université notamment dans les filières formant les futurs enseignants.

(ii) Le développement d'une offre post-secondaire courte et orientée sur les professions.

Une alternative à la dérive des flux d'étudiants vers des formations classiques longues, coûteuses et limitées dans leurs débouchés locaux, tient à la création et au développement d'une offre post-secondaire menant à des diplômes professionnels. Les étudiants fréquentant ces filières n'auront pas vocation à intégrer l'enseignement supérieur académique ni le niveau doctoral. Une direction des enseignements post-secondaires professionnels a été créée au sein du MESRS. La création de cinq instituts régionaux est programmée pour ces formations. Les financements pour la construction et l'équipement de ces instituts sont en ce moment recherchés, les études de faisabilité ayant déjà été réalisées pour deux d'entre eux. Les premières spécialités sont déjà identifiées (hôtellerie et tourisme, agronomie, transformation agro-alimentaire).

(iii) La mise en place d'une politique incitative et maîtrisée des bourses.

Afin d'éviter que la croissance des dépenses de transfert ne vienne peu à peu réduire les autres dépenses du secteur, le gouvernement s'engage dans la pratique du contingentement annuel des bourses proportionnellement au budget disponible.

Dans ce cadre, les bourses deviendront un instrument d'incitation dans la gestion des flux d'étudiants. Trois options sont aujourd'hui discutées au sein du MESRS : soit d'accorder les bourses aux étudiants inscrits dans les filières prioritaires, soit de les accorder au mérite, soit encore de les transformer en prêts-bourses. Si l'option de la filière prioritaire était retenue, celle de médecine devrait y figurer en bonne place (longueur des études, besoin croissant de médecins). Le tableau des annexes fait figurer la priorité accordée par le PSDEF à la poursuite des constructions des infrastructures. Ces dernières comprendront aussi les dotations en équipements informatiques et la création des laboratoires fonctionnels.

(iv) L'amélioration de la qualité des formations.

L'Université du Burundi s'est engagée dans la mise en place du système BMD et entend dans les années qui viennent mener ce processus à son terme. Cette réforme nécessite un renforcement des mécanismes de pilotage institutionnel et des capacités pour l'assurance-qualité. Le Bac 1 est en place, dès la prochaine rentrée

académique les Bac 2 accueilleront la réforme ; à terme, c'est toute l'université qui bascule au BMD d'ici à trois ans ce qui nécessite un travail en profondeur des équipes enseignantes sur les contenus de cours, l'établissement des maquettes complètes par filière, le développement et l'adaptation de nouvelles modalités de pédagogie universitaire. Les avantages qualitatifs attendus de cette réforme sont les suivants :

- être au diapason des tendances régionales et internationales, et favoriser ainsi la mobilité des étudiants
- meilleure organisation des cursus
- introduction et développement de l'emploi des TIC :
 - nécessite de se doter d'un outil complet de gestion avec le passage au système BMD;
 - nécessite d'améliorer la liaison Internet pour tous les campus de l'UB et l'augmenter le ratio étudiants/ordinateur et l'accès au parc informatique
- mise en place d'un système d'assurance qualité via la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur et mise en place dans chaque faculté, à moyen terme, d'un bureau d'assistance qualité équipé, formé et dans un premier temps appuyé.

(v) Le développement des sciences, de la technologie et de la recherche

Le Gouvernement entend identifier et mettre en place au cours des toutes prochaines années une politique de l'enseignement des sciences et des technologies²⁴ en adéquation avec les besoins du développement économique et social du pays. Cela passe par la mise en place de pôles d'excellence tels que des campus de sciences agronomiques et technologique agro-alimentaires et des TIC, mais aussi des instituts au niveau régional et provincial. La recherche scientifique aura à jouer un rôle central dans la qualité des formations qui seront dispensées. D'ores et déjà, la fusion de la faculté des sciences appliquées et de l'institut technique supérieur a donné naissance à la faculté des sciences de l'ingénieur, pôle technologique de formation des ingénieurs. Une politique d'équipement a vu le jour, avec des acquisitions de matériel sur financement du FCE en 2011. Le développement de la recherche et des écoles doctorales est un autre moyen de promouvoir les filières scientifiques et technologiques.

(vi) La coopération internationale et l'intégration sous régionale.

L'Université du Burundi a des dimensions modestes, et ne peut pas offrir tout le panel de formations supérieures dont le pays a besoin. Plutôt que de chercher à développer le nombre des spécialités, elle choisit de développer les instruments d'intégration sous régionale et internationale, au sein de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), du Conseil Interuniversitaire de l'Afrique de l'Est et de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). Le pôle des sciences humaines et l'école doctorale en cours de mise sur pied sera articulée au Réseau Interuniversitaire des Grands Lacs (RIGL) en cours de constitution et regroupant 24 universités des trois pays (Burundi, RDC, Rwanda).

²⁴ Voir le document de Politique Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique, MESRS, Bujumbura Juin 2011.

Ces instruments d'intégration permettent de développer de façon efficace et sans dérive de coût les échanges d'enseignants et d'étudiants, ainsi que la cotutelle de formations de niveau doctoral ou post doctoral.

4.1.5. EDUCATION PRESOLAIRE ET ALPHABETISATION.

Développement de la petite enfance.

Les options stratégiques de l'enseignement préscolaire et du développement du jeune enfant se déclinent autour de trois axes.

(i) L'accroissement et la diversification de l'offre du préscolaire destinée aux enfants de 4 à 6 ans.

Les enfants scolarisés dans les établissements du préscolaire représentent environ 7% des 4 à 6 ans²⁵. La durée de ce cycle varie de un à trois ans selon les structures, elle est le plus souvent de deux ans. Moins du quart de ces enfants est scolarisé dans des structures publiques.

Le gouvernement ambitionne un développement quantitatif des études préscolaires, en privilégiant pendant les années à venir la promotion et le développement des structures gérées par les communautés. Cette approche des centres communautaires a été initiée par l'ONG TWITEZIMBERE et a ciblé prioritairement les enfants des zones défavorisées qui accusent un taux de scolarisation faible.

En 2020, la cible est d'accueillir 50% des enfants de cette tranche d'âge dont 86 % seront scolarisés dans des structures communautaires et seulement 10% dans les structures publiques. Pour ce faire, le gouvernement va mettre en place, à partir de 2014, une subvention destinée aux établissements communautaires. Cette mesure sera précédée par des actions de sensibilisation sur l'importance du développement de la petite enfance, aussi bien à l'intention des administrations déconcentrées de l'éducation qu'à l'intention des communautés, mais aussi par l'identification des mécanismes de mise en place et de suivi évaluation de la subvention. Cette subvention permettra aux communautés de disposer de matériels ludiques et pédagogiques et de les appuyer dans la prise en charge des éducateurs. Une attention particulière sera accordée aux implantations d'espaces préscolaires dans les provinces sous dotées.

(ii) La sensibilisation et l'éducation des parents pour la prise en charge des 0-3 ans

Le Ministère entend développer une stratégie pour la sensibilisation et l'éducation des parents, en concertation avec les Ministères impliqués comme celui de la Santé publique, pour la prise en charge du développement intégré des enfants de 0-3 ans, l'objectif étant,

²⁵ L'âge officiel d'entrée à l'école primaire est de 7 ans révolus. Cet âge a été fixé à une époque où les écoles, encore peu nombreuses étaient souvent éloignées de l'habitation, ce qui rendait pratiquement impossible pour beaucoup d'enfants de se rendre à l'école à 6 ans. Au fur et à mesure que le réseau scolaire se densifie, le défi de la distance va s'estomper. Le Burundi va s'harmoniser avec les autres pays et l'âge officiel d'entrée à l'école primaire pourrait être ramené à 6 ans comme c'est déjà courant dans les centres urbains.

notamment de protéger la petite enfance (vaccination, déparasitage, santé-hygiène), et de stimuler l'éveil des tout petits pour leur permettre par la suite de suivre aisément la scolarité ultérieure.

Les activités de sensibilisation se feront en cascade du niveau provincial au niveau local pour permettre de toucher le plus grand nombre, chaque niveau sensibilisé se chargeant de la sensibilisation du niveau plus bas. Des activités de suivi évaluation seront développées par le Ministère pour mesurer l'effet et ajuster le cas échéant la stratégie.

(iii) L'amélioration de la qualité des apprentissages.

Des activités de formation sur les programmes scolaires seront organisées à l'intention des éducateurs du public, mais aussi du communautaire, de même des kits ludiques seront distribués aux structures communautaires. De même, des activités d'amélioration de l'environnement des structures publiques seront mises en œuvre. L'amélioration de l'encadrement et du suivi évaluation est également prévue dans cette stratégie.

Alphabétisation.

Les options stratégiques du sous-secteur de l'alphabétisation s'articulent autour de la (i) diversification des activités d'alphabétisation et (ii) le développement de partenariat autour de ce secteur.

(i) Diversification et amélioration de l'offre d'alphabétisation

Au Burundi plus de la moitié de la population est analphabète (57,5% de la population totale et 61,2% de la population féminine). Pour autant, le gouvernement n'ambitionne pas un développement massif des activités d'alphabétisation gérées par le département, préférant pendant les années à venir mettre l'accent sur la promotion d'activités communautaires d'alphabétisation.

Le Gouvernement réserve les ressources dont il dispose à l'amélioration et à l'adaptation des programmes d'alphabétisation, à la formation des alphabétiseurs au suivi et à l'encadrement. De même, il est envisagé la mise en place de mécanismes d'incitation pour les alphabétiseurs bénévoles pour les encourager à améliorer leurs performances et à poursuivre leurs activités de bénévolat dans le sous-secteur. Une attention particulière sera accordée au développement de programme et d'activités de post alphabétisation pour consolider les acquis.

Par ailleurs, le suivi, l'encadrement et l'évaluation des activités d'alphabétisation feront l'objet d'activités régulières mises en œuvre par le département.

(ii) Le développement de partenariats autour de l'alphabétisation

Une alternative à la faiblesse des moyens mis à la disposition du secteur consiste en la recherche de partenariats auprès des acteurs non étatiques intervenant ou non dans le secteur (ONG, entreprises et communautés). Dans ce partenariat, le Ministère assure la formation des alphabétiseurs et met à leur disposition des kits et les partenaires se chargent du financement des activités de formation des apprenants.

Pour y parvenir, le Ministère va mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation à l'intention de tous les acteurs et des ateliers d'échanges avec les professionnels du sous-secteur pour les amener à intervenir massivement dans l'alphabétisation.

4.2. DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET PILOTAGE DU PLAN SECTORIEL.

4.2.1. DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL.

Contexte des évolutions institutionnelles.

Décentralisation et déconcentration.

Le Gouvernement a adopté un document cadre de politique nationale de décentralisation, la loi consacrant l'autonomie des communes est désormais en vigueur, et le CSLP 2 de février 2012 confirme cette évolution institutionnelle.

Le secteur de l'éducation est traditionnellement à la pointe de cette évolution. Les directions provinciales de l'éducation (17) ont été créées au début des années 2000, et, depuis leur origine, ce sont elles qui recrutent et affectent les enseignants. En 2011, un échelon supplémentaire a vu le jour avec les directions communales de l'éducation, au nombre de 129. Il est attendu de ces échelons une prise en charge, au niveau local, de fonctions importantes comme le suivi pédagogique rapproché, la carte scolaire, ainsi qu'une collaboration et une concertation avec les autorités locales qui vont de leur côté exercer la maîtrise d'ouvrage des constructions de salles de classe.

Le développement des capacités des échelons administratifs communaux et provinciaux sera par conséquent la plus grande des priorités des actions de développement institutionnel du PSDEF.

Déconcentration budgétaire.

Le Ministère de l'Education est l'un des ministères pilotes pour la mise en place de la déconcentration budgétaire au Burundi. En 2013, le Ministre deviendra ordonnateur secondaire de son budget et sans attendre, une Direction Générale des Finances est mise en place au sein du département ministériel. Le logiciel SIGEFI (Système Informatique de Gestion des Finances) qui permet la gestion des tâches administratives de la dépense (engagement, liquidation, ordonnancement) est en cours de déploiement dans cette direction. Etant donné l'importance de la maîtrise de la chaîne de la dépense courante dans la gestion de l'éducation, le développement de cette fonction sera privilégié.

En prévision de ce mouvement de déconcentration budgétaire, chaque DPE, chaque DCE et chaque école perçoivent d'ores et déjà, depuis le BGE et depuis le FCE, des fonds modestes sur des comptes bancaires, de façon à leur garantir un minimum de moyens de fonctionnement.

Un cadre organique complexe.

Hérité d'une succession de modifications, l'organigramme actuel du Ministère de l'Éducation et de ses structures déconcentrées est complexe, il comprend des situations de chevauchements de compétences et peut gêner les processus de décision. Le Ministère envisage de le faire évoluer, sur la base d'études techniques. Il s'agit là d'un processus à moyen terme. Dans l'immédiat, cette complexité ne doit pas constituer un handicap dans les activités de développement institutionnel, celles-ci étant ordonnées autour de fonctions permanentes et critiques de l'administration sectorielle et non autour des entités organiques qui les remplissent.

Le Ministère considère que cinq fonctions sont critiques pour la mise en œuvre de la stratégie sectorielle et qu'à ce titre, elles devront bénéficier en priorité des activités de renforcements de capacités, qu'il s'agisse d'équipements, de formations, de développements de logiciels ou d'assistance technique résidente ou perlée. Ces cinq fonctions sont :

- (i) La gestion budgétaire et financière
- (ii) La gestion des ressources humaines
- (iii) La supervision pédagogique
- (iv) L'information statistique, la planification et la programmation
- (v) La maîtrise d'ouvrage du génie civil

Gestion budgétaire et financière.

Le Ministère deviendra en 2014 un département pilote pour la décentralisation de la chaîne de la dépense conformément à la loi d'orientation des finances publiques et au règlement général de la gestion des budgets publics. Cette réforme qui est préparée à travers l'application des procédures du BAS/FCE sera accompagnée par la centralisation de la gestion des crédits du budget général à la DGF. Cela permettra un meilleur suivi de l'allocation des ressources et de l'exécution du budget. Les missions des personnels de la DGF seront clarifiées et rationalisées. Au besoin et selon l'évolution de la charge de travail, les effectifs seront renforcés tant pour la gestion du budget général que pour le BAS/FCE. Les agents de la DGF bénéficieront de formation à la phase administrative de la dépense (engagement, liquidation, ordonnancement), à la gestion des crédits, au contrôle de la régularité des demandes d'engagement, au contrôle financier a priori, à l'archivage des pièces justificatives, au reporting financier. Ces formations seront délivrées par de l'expertise nationale ou internationale ou dans des instituts spécialisés de la région. Chaque agent de la DGF bénéficiera d'un nombre minimum de jours de formation chaque année. La DGF sera équipée en matériel informatique et des investissements seront réalisés pour installer les terminaux du système intégré de gestion de la dépense publique.

Gestion du BAS/FCE (portion centrale)

Les appuis spécifiques à l'équipe en charge de la gestion du BAS/FCE se poursuivront, mobilisés avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Le renforcement des capacités articulera des actions de formation, du conseil budgétaire, comptable et financier, des audits conseil. A cette fin le Ministère actualisera un plan spécifique de

renforcement des capacités. Il intégrera les formations dans le plan d'action de la formation continue du Ministère. Ces activités feront l'objet d'un cadre logique particulier pour en faciliter le suivi.

Gestion des ressources dans les services déconcentrés

La déconcentration des crédits budgétaires et les transferts vers les services provinciaux et communaux de l'éducation se poursuivront pour la mise en œuvre de la stratégie d'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages. Les crédits budgétaires seront augmentés en rapport avec les nouvelles missions de ces services. La réorganisation de la chaîne de la dépense en province se fera au rythme de l'application de la réforme de la gestion des finances publiques par le Ministère des finances. Avant la mise en place des ordonnateurs et payeurs provinciaux du budget, les crédits transférés seront exécutés selon les procédures ayant cours aujourd'hui. Les directeurs et comptables seront formés aux règles et bonnes pratiques de gestion, à la comptabilité, à l'archivage des pièces justificatives et au reporting financier. Les services déconcentrés seront suivis et contrôlés périodiquement par l'administration centrale.

Passation des marchés

Le Ministère en charge de l'éducation poursuivra les efforts déjà entrepris pour un fonctionnement régulier et efficace de la cellule de passation des marchés et le respect du code des marchés publics. Dans ce but, il réalisera les actions suivantes (i) la mobilisation d'une expertise internationale perlée assurant des fonctions de conseil à la PRM, à la Cellule de gestion des marchés publics, ainsi qu'aux sous-commissions, (ii) un cycle de formation sur les marchés considérés comme complexes à l'instar des marchés de manuels scolaires, d'ingénierie de la formation ou la passation des contrats de délégation de maîtrise d'ouvrage des infrastructures. Ces formations pourront être étendues au BISEM qui aura la responsabilité de suivre et de conseiller la maîtrise d'ouvrage communale. Elles seront réalisées par des experts ou des instituts spécialisés.

Contrôles et audits

Le contrôle de l'opportunité des activités et des dépenses du budget général sera pris en charge par les corps de contrôle de l'Etat (inspection générale des finances, contrôle d'Etat.). Les services centraux et corps d'inspection internes au Ministère en charge de l'éducation assureront le suivi et la supervision régulière des opérations réalisées par l'ensemble des entités du secteur de l'éducation. En ce concerne la gestion des activités et des dépenses du BAS/FCE les partenaires prendront en charge les audits techniques et financiers. Ces derniers porteront notamment sur (i) la gestion budgétaire, comptable et financière du BAS/FCE, (ii) les infrastructures scolaires, (iii) l'opportunité de l'ensemble des activités courantes imputées au BAS, (iv) les acquisitions d'équipements, (v) les manuels scolaires. Le Ministère sera attentif aux recommandations des évaluations et prendra les dispositions nécessaires pour améliorer et rendre plus efficiente la gestion du secteur de l'éducation.

Gestion des ressources humaines.

Le rôle principal de la direction générale des ressources humaines (DGRH) du Ministère de l'éducation est de réaliser une interface avec le Ministère de la Fonction Publique. Pour l'affectation des enseignants, elle ne gère que les mutations interprovinciales, les échelons provincial et communal ayant la responsabilité des affectations sur leur territoire. Dans ce contexte le renforcement des capacités techniques de la DGRH est nécessaire pour le rapprochement des données nominatives du Ministère de l'éducation de celles de la Fonction Publique. Des développements informatiques spécifiques seront réalisés en recourant notamment à une assistance technique perlée. Pour le redéploiement des enseignants, il existe déjà un guide. Les personnels des services déconcentrés seront formés à son utilisation. Un suivi régulier du redéploiement des enseignants dans les provinces sera réalisé par la DGRH.

Le Ministère en charge de l'éducation réalisera un bilan des ressources humaines disponibles dans les services centraux et déconcentrés. En fonction des évolutions attendues du système éducatif, des enjeux du développement du secteur et sur la base des cadres organiques révisés, le Ministère définira les profils de poste des agents de l'ensemble des services. Il sera appuyé par une expertise nationale ou internationale. Ce travail servira ensuite de repère pour la gestion des personnels, leur affectation, mais aussi la définition d'un plan de formation continue qui devra renforcer les acteurs au moins dans les domaines prioritaires du PSDEF (planification, reporting, ingénierie des programmes, formation des formateurs, gestion...). Ce plan sera décliné annuellement dans le plan d'action du secteur.

Supervision pédagogique.

La fonction de supervision pédagogique va être très sollicitée pour la politique de réduction des redoublements à l'école primaire. Cette fonction revient aux directeurs d'écoles, aux inspecteurs communaux et provinciaux.

Le Ministère entend confier la supervision pédagogique du nouveau cycle de l'enseignement fondamental à ces mêmes personnes.

Pour la mise en œuvre de la politique de redoublement, ces personnels d'encadrement seront formés

- sur les choix opérés par la stratégie nationale et sur les raisons qui poussent les autorités à imposer une diminution drastique du redoublement dans la perspective de l'atteinte de la scolarité primaire universelle ²⁶
- sur la nocivité du redoublement à la fois en termes d'abandon et en termes de progrès académiques des enfants
- sur des modalités d'évaluation en accord avec des exigences académiques raisonnables et permettant d'éviter un trop grand aléa dans les décisions de passage de classes
- sur les techniques d'encadrement des enseignants dans leurs décisions

²⁶ Chacun devra comprendre que, dans le pays ayant le record mondial de la natalité, il n'est pas possible de faire redoubler chaque année le tiers d'une cohorte, si l'on veut promouvoir tous les enfants du pays et conserver des conditions d'accueil décentes et des salaires enseignants acceptables

d'évaluation et de passage.

Des procédures spécifiques de contrôle des pratiques de redoublement seront mises en place à l'usage des personnels chargés de la supervision pédagogique, et les moyens matériels d'exercer leur tâche seront mobilisés à leur profit.²⁷

Information statistique, coordination, planification, programmation et suivi.

La collecte des données et le calcul des indicateurs du système éducatif ont fait l'objet ces dernières années d'un appui prolongé qui a donné de bons résultats. Toutefois l'ensemble du dispositif peut être amélioré. L'analyse des données pour produire une information utile aux décideurs sera renforcée grâce à la formation des personnels du BPSE. Ces derniers auront la responsabilité d'intégrer dans les rapports de suivi des sections d'analyse qualitative interprétant les changements observés du système éducatif et se rapportant aux objectifs clés. Le Ministère souhaite que les indicateurs du système éducatif soient disponibles en mai au lieu de décembre de l'année scolaire suivante. Des personnels additionnels pourront être affectés et formés dans ce but et l'organisation de la collecte des données revue. Le respect de cette échéance permettra de disposer d'informations pertinentes lors de la préparation du budget.

La direction de la planification bénéficiera aussi d'actions de renforcement des capacités visant à (i) étendre l'utilisation du SIGE à l'ensemble des provinces du territoire national, (ii) réaliser, à la demande, des études spécifiques à un rythme supérieur à celui actuellement constaté, (iii) disposer d'une cellule apte à coordonner les activités particulières à réaliser lors d'éventuelles situations d'urgence (catastrophe naturelle ou événement de toute nature), et disposant pour cela de capacités et de procédures préalablement mise en place.

Pour le sous-secteur de l'enseignement des métiers et la formation professionnelle, il sera réalisé une étude sur les besoins d'information des décideurs et des gestionnaires de la FP, notamment les mécanismes d'analyse de l'adéquation formation emploi, les indicateurs du sous-secteur, le système de collecte et de traitement des données. Le Ministère en charge de la FP élaborera sur cette base un plan de développement du système d'information qui comprendra (i) la définition des outils de collecte et de traitement, leur acquisition et leur implantation, (ii) la formation des personnels, (iii) la collecte et le traitement des données, (iv) la production des rapports périodiques sur l'évolution de l'offre de formation par filière et l'adéquation formation emploi. Une expertise internationale sera mobilisée pour accompagner les directions nationales dans ce travail. Des appuis pourront concerner l'observatoire de l'emploi, notamment pour la réalisation d'études visant l'actualisation des besoins de qualification des entreprises dans les filières économiques porteuses et soutenues par les investissements publics.

Maîtrise d'ouvrage du génie civil.

Le Ministère entend continuer à employer les maîtrises d'ouvrage déléguées déjà actives et à développer les maîtrises d'ouvrage communale et communautaire des constructions

²⁷ Voir plus loin, points n°4221, 4222

scolaires, qui sont appelées à devenir le principal procédé d'exécution²⁸. Pour cela, il entend mobiliser au profit des communes des appuis techniques (i) en passation de marchés et (ii) en suivi de chantiers, contrôle des maîtrises d'œuvre et réception. Le ciblage régional des constructions sera précisé avec la planification annuelle.

Le Gouvernement a adopté un document cadre de politique nationale de décentralisation. La loi consacrant l'autonomie des Communes est désormais en vigueur et le CSLP 2 de février 2012 confirme cette évolution. Le Ministère en charge de l'éducation participera à ce mouvement qui est partie intégrante de la modernisation de la vie publique et favorable au développement local. Il travaillera avec le Ministère en charge de la décentralisation à la définition et au transfert des compétences de l'éducation. Il décentralisera la maîtrise d'ouvrage de la construction des salles de classe en réalisant les activités suivantes : (i) l'identification des écoles à construire, réhabiliter, étendre, (ii) l'information des communes quant aux investissements à réaliser, (iii) la mise en place d'un mécanisme de subvention financière des communes pour la construction, la réhabilitation ou l'extension des écoles fondamentales. Ce mécanisme sera pris en charge par le budget d'affectation spéciale du FCE et participera à la stratégie nationale pour accélérer la construction des salles de classe.

Le Ministère avec l'appui des PTF accompagnera et renforcera la maîtrise d'ouvrage communale. A cette fin il augmentera les capacités techniques du Bureau des infrastructures scolaires, des équipements et de la maintenance (BISEM) en recrutant en plus des effectifs actuels un ingénieur conseil par région. Ces derniers seront chargés de la supervision et du contrôle des chantiers des communes. Le BISEM sera déployé dans les provinces pour appuyer le travail des ingénieurs conseils par une cellule dans chaque DPE composée d'un spécialiste du génie civil et de deux techniciens. Ces personnels seront recrutés sur profil et pris en charge par le BGE. Les budgets afférents au fonctionnement de la cellule seront alloués au DPE, imputés au budget général de l'Etat.

Le Ministère définira les conditions d'éligibilité des communes au transfert des ressources pour la maîtrise d'ouvrage communale. Il précisera également aux collectivités les procédures et instances devant être mise en place pour la passation des marchés et la surveillance des travaux. Les acteurs communaux bénéficieront d'un paquet de formations standard portant notamment sur la passation des marchés ainsi que la gestion comptable et financière des subventions. Ils seront informés des contrôles et des audits techniques et financiers qui accompagneront dans tous les cas chaque convention de financement et salle de classe construite.

Subvention pour la construction des salles de classe communautaires

En plus de la maîtrise d'ouvrage des salles de classe par les Communes, le Ministère développera un mécanisme d'appel d'offres pour subventionner la construction des salles de classe communautaires. Ce dernier reposera sur les principes suivants : (i) des

²⁸ L'étude sur les modalités de constructions de salles de classes au Burundi (voir références bibliographiques, n° 64 annexe 6) précise que sur l'année 2011 les communes et les communautés ont contribué à hauteur de 602 SDC sur un total de 1600 SDC et que ce rythme devrait se maintenir et s'améliorer pour les trois années à venir, sans oublier qu'il y aura d'autres modalités parallèles d'intervention.

critères d'éligibilité pour garantir la bonne gestion des subventions versées, (ii) une demande de la communauté validée par les services déconcentrés et présentée par une Commune, (iii) la mobilisation d'une part communale et communautaire en complément de la subvention versée par le Ministère, (iv) l'exigence du respect des normes en matière d'infrastructures scolaires et leur contrôle, (v) un circuit de financement via la commune qui sera responsable du chantier, (vi) l'accompagnement technique et la supervision par le BISEM des travaux de construction, (vii) des contrôles techniques et financiers fréquents et systématiques.

Une note spécifique sur ces maîtrises d'ouvrage figure en annexe 7.6.

4.2.2. PILOTAGE DU PLAN SECTORIEL (ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS).

La mise en œuvre de la stratégie sectorielle du PSDEF et l'exécution des nouveaux financements extérieurs qui la soutiendront par le don du Partenariat Mondial de l'Éducation ne nécessiteront pas la remise en cause profonde des fonctionnements institutionnels déjà initiés au Burundi, ni la création de structures d'exécution ad hoc.

Exécution des financements sectoriels.

Il existe aujourd'hui trois modalités de financement public des politiques sectorielles :

- (i) le budget général de l'Etat
- (ii) le fonds commun de l'éducation, inscrit dans un budget d'affectation spéciale (BAS)
- (iii) les fonds de différents projets extérieurs accordés par les PTF, gérés chacun selon des modalités qui lui sont propres.

Le FCE-BAS, dont le fonctionnement a été révisé en 2011 avec un nouveau guide de procédures, est mis en œuvre par la Direction Générale des Finances du Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, avec des appuis en assistance technique, de la même façon que les fonds du budget général.

Le FCE est piloté par un Comité du fonds commun, dont la composition comprend des représentants des ministères sectoriels et des représentants des PTF qui l'alimentent. Les réunions de ce comité sont mensuelles. Les habitudes de rapportage sont désormais bien installées, et la traçabilité des opérations est totale.

En 2012, le FCE représente environ 34 % des appuis extérieurs. De 2013 à 2015, en y ajoutant le don espéré du PME, ce pourcentage passera à 57,42 %. Les autorités burundaises voient dans le FCE l'instrument d'avenir pour la gestion des appuis sectoriels extérieurs.

Cette modalité a une préférence stratégique des autorités, dans la mesure où elle ne suppose pas la création d'une entité d'exécution spécifique, extérieure aux services que le Ministère fait fonctionner pour ses besoins courants. La mise en œuvre du FCE est le fait de l'administration sectorielle nationale, comme celle du budget national en vertu du mouvement actuel de déconcentration budgétaire et financière. Le financement extérieur via le FCE est une modalité conforme à la déclaration de Paris sur l'alignement

de l'aide, elle favorise l'appropriation de la stratégie nationale dans tous ses aspects par les autorités. C'est une modalité proche de l'appui budgétaire sectoriel, à ceci près qu'elle permet plus de traçabilité de la dépense.

Mise en œuvre, suivi et pilotage de la stratégie.

Les responsabilités institutionnelles des différentes étapes de la mise en œuvre de la stratégie sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Action	Responsabilité
Programmation annuelle (préparation de plans d'actions)	Chaque direction générale des administrations centrales, chaque direction provinciale, chaque direction communale, chaque direction d'école
Coordination de la programmation annuelle (suivi, relance, instructions)	Les Secrétaires Permanents des Ministères sectoriels, avec l'appui éventuel d'une assistance technique temporaire
Consolidation des plans d'actions annuels	Bureau de la planification, avec les renforcements de capacités nécessaires
Exécution matérielle des activités (préparation de DAO, de TDRs, de dépenses, mise en place des activités)	Directions concernées avec l'appui le cas échéant de la cellule de gestion des marchés et des assistances techniques
Suivi de l'exécution matérielle (suivi des chronogrammes, relance, coordination, rapportage trimestriel)	Les Secrétaires Permanents des Ministères sectoriels, avec l'appui éventuel d'une assistance technique
Exécution financière (sur Budget Général ou FCE)	DGF
Exécution financière (sur projets)	Structures des projets
Pilotage de l'exécution financière et rapportage	Comité du FCE Financements des projets : rapports trimestriels des projets à la DGF
Coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du PSDEF	Comité de coordination et de suivi (multisectoriel)
Echange politique et suivi technique ²⁹ , cadre de concertation	Groupe Sectoriel de l'Education (GSE), sous la présidence du Ministre de l'Education
Suivi des questions techniques sous-sectorielles ou transversales	Groupes thématiques

Un arrêté en date du 12 avril 2012 porte réorganisation du comité de coordination et de suivi du PSDEF, il en fixe la composition et les attributions. Cet arrêté dispose que le comité de coordination est assisté dans ses tâches par le Secrétariat Exécutif Opérationnel (SEO) et par le Comité Technique d'Exécution (CTE).

Le Burundi organise depuis plusieurs années des revues sectorielles annuelles. Ces revues constituent le point central du dialogue sectoriel et donnent l'occasion de faire un point documenté de l'avancement des activités, de leur succès ou des difficultés rencontrées. A l'occasion des revues sectorielles, un bilan de l'année écoulée est dressé et les plans d'actions annuels sont partagés et validés. Le gouvernement va proposer à ses partenaires de déterminer une date stable pour la tenue de la revue annuelle.

²⁹ Les revues sectorielles et le GSE existent déjà au Burundi, bien que le pays ne soit pas encore membre du Partenariat Mondial de l'Education.

L'évaluation du PSDEF sera réalisée annuellement dans le cadre de l'élaboration du rapport de suivi technique et financier qui devra comprendre entre autres, le cadre logique actualisé du programme. Le Ministère conduira également des évaluations ad hoc qui porteront sur les apprentissages des élèves avec des tests standardisés. Ceux-ci feront l'objet d'activités de conception, d'expérimentation et de diffusion auprès des personnels d'encadrement pédagogique. Le renforcement de l'évaluation partira des pratiques régulières qui ont déjà cours dans les écoles et dans les communes. Le bureau des évaluations verra ses capacités renforcées à travers la poursuite des formations des personnels dans le domaine de l'évaluation et du suivi des acquisitions des élèves. Ce travail pourra être conduit comme par le passé avec les appuis du Pôle de Dakar ou la mobilisation d'une expertise nationale et internationale.

Une évaluation plus fouillée de la mise en œuvre du programme aura lieu tous les trois ans. Ce travail permettra d'évaluer notamment la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental, la pertinence des stratégies, ainsi que la contribution des activités réalisées à l'atteinte des résultats. Sur la base des constats posés, il pourra être proposé un ajustement du programme, des budgets et du cadre logique.

4.2.3. PILOTAGE SPECIFIQUE DES REFORMES PEDAGOGIQUES ET DES FLUX.

4.2.3-1. REFORME DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT.

La réforme de l'enseignement fondamental entraîne des conséquences en chaîne.

Les 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} années de scolarité voient leur profil modifié en profondeur, puisque presque tous les enfants d'une classe d'âge vont pouvoir les fréquenter sans sélection et puisque l'enseignement va être confié à des enseignants polyvalents de même type que ceux qui exercent à l'école primaire.

En aval, l'enseignement secondaire général va devoir s'adapter à la disparition des collèges et de la 10^{ème} année et au changement du profil des sortants de l'enseignement fondamental. L'enseignement secondaire pédagogique connaîtra lui aussi des changements, avec la disparition des lycées pédagogiques et la nécessité de former des enseignants polyvalents aptes à s'adapter au nouveau cursus du fondamental. Un projet de la coopération technique belge (CTB-FIE) a été initié pour la formation initiale et continue des enseignants pour répondre aux défis de l'introduction de ce palier fondamental. Il va travailler dans la ligne du PSDEF, en étroite collaboration avec la commission nationale sur les curricula.

En amont, le fait que le parcours désormais normal d'un enfant soit d'accéder au cycle 4 devrait entraîner une révision des contenus des six premières années que chacun, du reste, juge excessivement ambitieux.

Pour la réforme des programmes, le gouvernement a opté d'initier la révision prioritairement par le cycle F4 du fondamental. Des cadres du Ministère ont déjà bénéficié d'une formation sur l'élaboration des curricula (dans le cadre du jumelage PARSEB-EI) et ont appuyé une réflexion pour tracer le chemin de fer des programmes du fondamental (1 à 9 ans). Au courant du mois de juin une équipe de conseillers

pédagogiques du BEPEB est en train de travailler sur le curriculum du fondamental qui devrait être validé en attendant le processus d'élaboration des supports pédagogiques et didactiques.

On doit noter cependant que les travaux de refonte de ces programmes qui seront menés s'inscriront sous les contraintes suivantes :

- (i) La massification de l'accès au cycle 4 ne doit pas se traduire par la massification de l'accès au secondaire, *de sorte que le parcours majoritaire des élèves fera du cycle 4 un cycle terminal*. La finalité du cycle ne pourra donc pas être, en priorité, la préparation à l'entrée au lycée, elle devra ouvrir vers une pluralité d'orientations, y compris vers la formation professionnelle, l'enseignement des métiers ou la vie active.
- (ii) La mise en place d'une régulation des flux entre le cycle 4 de l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire est une condition critique du succès de la réforme. C'est pourquoi le PSDEF prévoit de changer l'examen de fin de 9^{ème} année. Le nouvel examen devra à la fois valider les acquis du cycle 4 et réguler l'accès au secondaire. Il pourra prendre la forme d'un examen-concours. *La définition des contenus, de la forme et des modalités de ce nouvel examen doivent être éclaircies dès le départ en même temps que la réécriture des programmes*.
- (iii) La question des langues enseignées et d'enseignement fera l'objet d'un examen spécifique au moment de ces travaux de réécriture, de façon à garantir qu'à aucun moment les élèves ne soient handicapés dans leur apprentissage, pour ne pas avoir reçu préalablement les enseignements linguistiques nécessaires à leur progression. Le choix de ces langues et des niveaux auxquelles elles doivent être enseignées ou servir de langue d'enseignement sera donc instruit et fixé à la faveur des travaux de réécriture.

Une commission nationale de pilotage de la rédaction des curricula a été mise en place pour assurer le suivi de la refonte globale des programmes de l'enseignement fondamental et post-fondamental. Cette commission va travailler en étroite collaboration avec les structures ministérielles impliquées, notamment l'inspection, les bureaux pédagogiques, le bureau des évaluations et le bureau de la planification.

De la sorte, les nouveaux programmes pourront apporter une réponse pertinente aux différentes questions soulevées par la réforme. La commission établira régulièrement un rapport aux autorités du Ministère et aux différentes structures du suivi de la gestion du PSDEF (GSE, CCSPS).

Conséquemment à la refonte des programmes du cycle 4, des travaux similaires seront menés

- (i) Pour les trois premiers cycles du fondamental. Les aspects à prendre en compte dans ce cadre seront (a) la modération et la standardisation du niveau d'exigence académique, dans la perspective de scolarités pouvant se poursuivre au cycle 4 et (b) la question des langues.

- (ii) Pour l'enseignement secondaire général et pédagogique. Les données de base pour cette révision viendront (a) du nouveau profil des sortants de 9^{ème} année et des exigences de l'examen correspondant³⁰ et (b) pour l'enseignement pédagogique, du nouveau profil professionnel des enseignants dérivé de la réforme du fondamental.
- (iii) Pour l'enseignement des métiers et la formation professionnelle, la révision des programmes va privilégier la diversification des filières selon les potentialités du milieu et l'approche modulaire pour permettre l'ancrage des acquis de l'enseignement fondamental.
- (iv) Cette phase de conception des programmes sera suivie de l'élaboration des supports pédagogiques d'accompagnement (manuels des élèves et guides des maîtres) sur lesquels les enseignants en place seront formés. Une expertise nationale ou internationale sera envisagée pour garantir la qualité et une meilleure cohérence. Des ateliers seront organisés pour une validation et une large consultation sur les nouveaux programmes.³¹

Des termes de référence pour la réforme des curricula (ce terme englobant les programmes scolaires, les méthodes d'évaluation et d'examen) sont annexés au PSDEF.

4.2.3.- 2 PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DES REDOUBLEMENTS

La réduction des redoublements à l'école fondamentale est à la fois une nécessité et la condition première de la réussite de l'ensemble de la stratégie visant à l'achèvement universel de la scolarité primaire et à la promotion de cohortes nombreuses au cycle 4.

Ses principaux instruments sont

- (i) une politique de cycle, les redoublements étant strictement limités au sein de chaque cycle de deux années ;
- (ii) l'harmonisation des exigences et des procédés d'évaluation des enseignants ³²;
- (iii) la communication autour de la nocivité de la pratique du redoublement, la sensibilisation des enseignants, des directeurs d'école et des familles ;
- (iv) un encadrement de proximité des enseignants, mandaté pour faire évoluer et encadrer leurs pratiques d'évaluation.

A terme plus lointain, le déploiement du SIGE avec immatriculation des élèves permettra aux services déconcentrés de suivre l'application de cette politique, par un repérage individuel des cas anormaux.

³⁰ A ce niveau de la 9^{ème} année de l'enseignement fondamental, l'évaluation va poursuivre deux objectifs principaux : d'une part la certification des acquis de l'enseignement fondamental et d'autre part l'accès à l'enseignement post fondamental (secondaire, professionnel). Il sera nécessaire de discuter des modalités de son administration.

³¹ Un atelier du genre est prévu au cours au courant du mois de juillet de cette année pour l'analyse et la validation du curriculum de l'enseignement fondamental élaboré récemment.

³² Une étude sur la déperdition scolaire au Burundi (voir références bibliographiques) a montré que les critères d'avancement de classe ne sont pas harmonisés, situation qui devrait faire objet d'une réglementation officielle.

L'indicateur fourni par les taux de redoublement sera particulièrement suivi pendant l'exécution du PSDEF. Il fera l'objet d'un rapport annuel spécifique établi par l'inspection générale pour chaque revue annuelle du secteur. Ce rapport donnera les proportions de redoublants constatées à la rentrée scolaire dans les classes, par commune et par province, il indiquera l'ensemble des activités entreprises au cours de l'année précédente, citera les pratiques remarquables et les difficultés les plus marquantes, ces dernières faisant l'objet d'une analyse. Chaque revue sectorielle devra se prononcer sur la nécessité ou non d'adjoindre des mesures complémentaires à celles déjà prévues par le PSDEF.

Les activités liées à la politique de réduction des redoublements ont un caractère prioritaire. Elles font donc l'objet d'un suivi particulier exercé par l'inspection générale, qui veille

- à leur inscription dans les plans annuels d'activités ;
- au déclenchement effectif des dépenses correspondantes ;
- au respect des délais d'exécution indiqués dans les plans annuels.

A ce titre, l'inspection générale de l'Enseignement peut intervenir directement auprès des services en charge des activités en lien avec cette politique.

Ce suivi s'exerce en redondance du suivi plus général de l'ensemble des activités du PSDEF par les services du Secrétaire Permanent.

4.2. 3.-3 GESTION DES FLUX

La gestion des flux d'élèves dans le système éducatif constitue un enjeu de taille dans la perspective de l'amélioration de l'achèvement au primaire et de la réforme du fondamental. La politique volontariste de la promotion du fondamental va entraîner des conséquences sur la partie haute du système. Les travaux de simulation ont permis de mesurer ces conséquences. Le gouvernement envisage de prendre les mesures lui permettent de maîtriser les diverses transitions comme il l'a toujours fait pour les entrées au supérieur.

1- Le fondamental :

La politique visant l'amélioration de l'achèvement à la 6^{ème} année du primaire aura pour effet l'augmentation de près de 28% des effectifs de la 6AF entre 2010 et 2015 et près de 60% d'augmentation si on considère l'horizon 2020.

Près de 80% des enfants de la 6AF accéderont à la 7AF à l'horizon 2020, contre 40% qui accèdent aujourd'hui à la première année du collège. L'objectif du gouvernement est de les accueillir tous au fur et à mesure qu'il construira les capacités d'accueil nécessaires. Une partie des enfants n'ayant pas pu accéder à la 7AF recevra une formation dans centres d'enseignement des métiers. Le tableau ci-dessous présente les évolutions des effectifs au fondamental.

Tableau 3 : Evolution des effectifs au fondamental

Cycle	2010	2013	2014	2015	2020
Nouveaux entrants en 1AF	324 044	345 097	348 100	351 000	356 364
effectifs 6AF	197 521	230 788	237 142	252 105	311 628
<i>Taux de transition apparent à la 7AF</i>	<i>40%</i>	<i>52%</i>	<i>58%</i>	<i>64%</i>	<i>80%</i>
Nouveaux entrants 7AF	79 008	119 998	133 857	151 771	257 155

Source : *Modèle de simulation version avril 2012*

Le concours national organisé à la fin de la 6AF permet au gouvernement d'avoir la maîtrise totale des effectifs qui seront accueillis en 7AF et ceux qui seront orientés vers les centres de métiers jusqu'au parachèvement de la réforme du fondamental qui interviendra au delà de 2020. Un dispositif d'orientation sera étudié et mis en place à cet effet.

Un autre aspect important de cette réforme est l'interdiction du redoublement en 9AF. En effet, les enfants qui n'auront pas réussi l'examen de fin du fondamental se verront délivrer un certificat attestant qu'ils ont suivi une scolarité complète de 9 ans.

2- Le niveau post fondamental

La réforme du fondamental a un effet important sur le nombre d'enfants qui voudront poursuivre leur scolarité au secondaire général, pédagogique ou au secondaire technique. Le gouvernement ne pouvant pas prendre en charge au cours des années à venir cet afflux massif d'élèves va mettre en place une politique de gestion des flux au niveau du post fondamental qui va lui permettre d'accueillir un nombre soutenable d'élèves tout en améliorant la qualité des apprentissages.

L'importance des effectifs qui achèvent le fondamental entrainera une réduction importante des taux de transition entre ce qui été considéré dans la situation présente comme l'enseignement moyen et le futur prolongement de l'école fondamentale. En effet le taux de transition de plus de 57% enregistré en 2010 entre les collèges et les lycées ne sera plus que de 12 % en 2015 et de 19% en 2020.

Ceci aura, cependant, pour conséquence une augmentation des effectifs des nouveaux entrants en 3AS de près de 26% à l'horizon 2015. Ces augmentations seront rendues possibles par l'augmentation des capacités d'accueil des lycées actuels du fait de la suppression des filières pédagogiques et des collèges dans les lycées et par la construction d'un petit nombre de salles de classe.

Les écoles normales continueront à accueillir des élèves en quantité suffisante pour couvrir les besoins en enseignants du fondamental. De même, la formation pédagogique d'une année après les humanités sera poursuivie.

Une partie des effectifs qui ont terminé le fondamental se verra orientée vers l'enseignement technique qui conservera à peu près le même niveau de nouveaux

entrants. De même, des formations de 3 ans seront organisées en formation professionnelle et accueilleront des sortants du fondamental.

Globalement, les sortants du fondamental réformé seront insérés dans les formations post fondamental à hauteur de 27% d'entre eux à l'horizon 2020. Le tableau ci-dessous présente le mécanisme de gestion décrit plus haut.

Tableau 4 : Evolution des effectifs du fondamental et du post fondamental.

Cycle	2010	2013	2014	2015	2020
Effectifs 9AF	44 745	61 329	70 259	242 616	258 386
Taux de transition apparent vers le secondaire général	58%	49%	45%	12%	19%
Nouveaux entrants 1 année post fondamental	26 630	31 843	32 967	33 054	61 399
Taux de transition apparent vers le post fondamental	70,8 %	56,4 %	53,8 %	47 %	27 %

Source : Modèle de simulation version avril 2012

Il convient de souligner l'effet de la double cohorte trois ans après l'introduction du fondamental où les effectifs vont quasiment tripler passant de 70259 à 242616. Ces effectifs découlent du fait que la première cohorte de l'enseignement fondamental (9AF) et la dernière cohorte de l'enseignement classique (10^{ème}) seront combinées avant l'orientation vers le secondaire ou le post fondamental.

Pour gérer ces effectifs, le Gouvernement a entamé la révision du test d'orientation organisé à la fin de la 9AF à l'intention des élèves qui ont réussi l'évaluation organisée par les établissements scolaires. Cette révision vise à le remplacer par un examen qui aura une double vocation: (i) la certification des compétences de base acquises à la fin du fondamental et (ii) l'orientation des élèves qui vont poursuivre des études post fondamental. Une attention particulière sera accordée à l'orientation vers les filières scientifiques de l'enseignement secondaire général.

Les modalités pratiques et les contenus de cet examen³³ font actuellement l'objet de travaux de la part d'une commission mise en place par le Ministère. Une large concertation avec les acteurs du système est envisagée. La création de cet examen ne fait pas obstacle à ce qu'un dispositif spécifique d'orientation soit maintenu pour le choix des filières que fréquenteront les lauréats.

3- Le supérieur

Pour ce qui est de la transition vers le supérieur, le Gouvernement envisage, pour répondre à l'augmentation des effectifs qui atteignent l'année terminale des cursus du

³³ Il faut signaler qu'en 2015, le test d'orientation sera organisé à l'intention de la dernière promotion de la 10^{ème} année et un examen sera organisé à l'intention de la première promotion de la 9AF.

secondaire, diversifier les offres de formation en développant de nouvelles filières courtes³⁴ et en introduisant les instituts des sciences et technologies pour accueillir une proportion de plus en plus importante d'élèves (5000 étudiants en 2020). Le tableau ci-dessous présente les effectifs qui atteignent la dernière année du secondaire et qui feront pression sur l'accès au supérieur.

Tableau 5 : Evolution des effectifs des classes terminales du secondaire

Cycle	2010	2013	2014	2015	2020
Effectifs 1AS	8 727	16 083	18 672	21 169	38 474
Effectifs 4 ^{ème} des écoles normales	1 627	2 067	1 735	1 745	1 738
Effectifs dernière année des LT	608	986	818	897	941
Total effectifs en année terminale	10 962	19 136	21 225	23 811	41 153

Source : Modèle de simulation version mars 2012

L'examen d'Etat sera maintenu pour permettre une orientation des élèves en fonction des priorités du développement du pays et des capacités d'accueil de l'enseignement supérieur public.

4.2.3.-4. EVALUATIONS

De façon à exercer un suivi de la réforme de l'enseignement fondamental, dans ses conséquences sur la qualité des apprentissages, le Ministère va développer des activités d'évaluations standardisées régulières des acquis des élèves. Il existe déjà une pratique régulière d'évaluations harmonisées de toutes les écoles d'une même commune, de façon à permettre à chacune de se situer dans ses performances.

Sur le plan national, le Bureau des évaluations est chargé de mener des opérations plus systématiques. Il existe une commission nationale des évaluations des acquis scolaire qui compte en son sein huit cadres ayant bénéficié des formations PSGSE organisées par le Pôle d'analyse sectorielle de Dakar ainsi que les membres de l'Equipe nationale PASEC. Elle est institutionnellement rattachée au Bureau des évaluations et a déjà réalisé une évaluation pilote sur échantillon des acquisitions des élèves de deuxième année.

Ce bureau mobilisera des appuis techniques ponctuels destinés à lui permettre de réaliser de telles études à plus grande ampleur et avec régularité. De même, au sein de ce Bureau, il existe une commission nationale qui a, à son actif, la réalisation de 2 évaluations des compétences fondamentales en lecture (EGRA 2011 et 2012).

³⁴ Il importe de réserver l'accès à ces filières aux admis de l'examen d'état qui ne peuvent pas accéder aux filières classiques de l'enseignement supérieur à l'horizon 2017.

4.3. QUESTIONS TRANSVERSALES ET EQUITE.

4.3.1. MESURES EN FAVEUR DE PUBLICS SPECIFIQUES

La scolarité primaire connaît peu de discriminations de genre dans l'accès au Burundi. Cette question appelle toutefois une certaine vigilance. Les programmes de construction scolaire veilleront à ce que les écoles disposent de latrines séparées en nombre suffisant et de points d'eau. Des études sur les violences fondées sur le genre en milieu scolaire seront menées, de façon à disposer d'éléments fiables sur cette question. La révision des curricula de l'enseignement fondamental intégrera la question du genre, de façon à ce que les stéréotypes sexistes soient repérés et éliminés des programmes et des supports didactiques.

Les enfants à besoins spécifiques, qu'ils soient touchés par la grande pauvreté, ou orphelins, ou porteurs de handicaps, ou victimes directes ou indirectes du VIH-SIDA feront l'objet d'opérations pilotes de soutien, menés par des ONG ou d'autres opérateurs sur la base d'appel à propositions. Particulièrement en ce qui concerne la lutte contre le VIH/SIDA, il existe au sein du Ministère une Unité sectorielle de lutte contre le VIH/SIDA qui anime des clubs STOP SIDA dans les écoles secondaires et qui collabore avec les partenaires actifs dans ce champ. En perspective, en collaboration et avec l'appui de l'UNESCO, les deux ministères ayant en charge l'éducation vont élaborer une politique sectorielle en matière de VIH/SIDA et éducation sexuelle. Ces expériences feront l'objet d'évaluations, de façon à pouvoir, le cas échéant, les étendre dans les plans d'actions ultérieurs.

4.3.2. LE REDEPLOIEMENT DES ENSEIGNANTS POUR UNE MEILLEURE EQUITE.

La politique de redéploiement des enseignants est une nécessité pour parvenir à la fois à plus d'efficacité dans l'emploi des personnels et à plus d'équité territoriale dans la fourniture des services éducatifs. Cette politique a déjà été entreprise par les autorités sectorielles, sa continuation est un des éléments du PSDEF. Elle est le fait des échelons administratifs provinciaux et communaux, qui ont la maîtrise des recrutements et des affectations.

Les responsables déconcentrés seront formés à la mise en œuvre de cette politique et munis de guides leur permettant de repérer les anomalies de la distribution des enseignants dans les écoles et de planifier les mesures de redéploiement nécessaires. Ils seront également formés à la surveillance et à l'encadrement du taux de suppléance des enseignants, qui doit cesser d'augmenter.

Les directions communales et provinciales seront sollicitées à produire un rapport spécifique annuel sur la question des redéploiements. Ce rapport, destiné à la DGRH et au bureau de la planification devra :

- indiquer les écoles dans lesquelles le ratio élèves/maître est sensiblement plus élevé que dans la moyenne communale ou provinciale, et en donner les raisons (manque de salles, attrition des enseignants, afflux de population,...) et les mesures envisagées pour y remédier

- indiquer les écoles dans lesquelles le ratio élèves/maître est sensiblement moins élevé que dans la moyenne communale ou provinciale, et en donner les raisons (affectations non demandées par l'école, migrations de populations, présence de suppléants,...) et les mesures envisagées pour y remédier
- chiffrer la proportion d'enseignants affectés en suppléance ou n'exerçant pas un service complet et leurs écoles de rattachement.

La revue sectorielle annuelle examinera la dispersion des ratios élèves/maître sur le territoire, sa relation avec les affectations de nouveaux enseignants et les mesures de redéploiement.

4.3.3. MESURES D'EQUITE EN MATIERE DE TEMPS SCOLAIRE

L'une des caractéristiques du système éducatif burundais est l'usage excessif de la double vacation qui prend deux formes : (i) la double vacation à un enseignant (1 enseignant pour deux groupes pédagogiques) qui concerne plus de 6 % des classes et (ii) la double vacation à deux enseignants (2 enseignants avec deux groupes qui se partagent une salle de classe), plus de 56 % des GP sont dans cette dernière situation.

Ce mode d'organisation entraîne une inégalité forte entre les enfants du Burundi. En effet, les enfants scolarisés dans des classes organisées en DV ne font que la moitié de l'horaire d'apprentissage programmé. Les évaluations ont confirmé, si besoin était, que le temps d'apprentissage est un déterminant important de la qualité et que les écoles les moins performantes sont celles où il y a le plus de classes fonctionnant en double vacation. L'évaluation PASEC montre que la double vacation entraîne une diminution des performances des élèves de deuxième année en mathématiques de près de 19,4%.

Les inégalités induites par ce mode d'organisation ne concernent pas seulement les élèves qui sont scolarisés dans les classes en double vacation, mais également les enseignants qui gèrent ces classes. En effet, un enseignant titulaire d'une classe en vacation simple ou en double vacation (à un seul enseignant) effectue un horaire effectif de travail de 27 h par semaine alors que celui qui tient une classe à double vacation (à deux enseignants) n'effectue dans le meilleur des cas que la moitié de cet horaire. Les enseignants jugés les plus performants sont généralement ceux à qui sont confiés les 6^{ème} années, épargnées par ce mode d'organisation, ils effectuent en conséquence plus d'heures de travail que la majorité de leurs collègues pour la même rémunération. Ce traitement inéquitable risque, si on n'y prend pas garde, de constituer un facteur supplémentaire de démotivation des enseignants.

Le PSDEF a pour ambition de supprimer totalement la double vacation à un enseignant et de réduire de 2/3 la double vacation à 2 enseignants tout en augmentant l'horaire hebdomadaire d'enseignement. Ceci permettra d'accorder à tous les enfants les mêmes chances d'apprentissage, de gérer les enseignants de manière plus égalitaire et de rendre par conséquent l'école burundaise plus équitable.

4.3.4. MESURES EN MATIERE D'EQUITE GENRE

L'étude sur l'équité genre qui a été mentionné plus haut a établi un diagnostic des différentes causes qui interviennent dans les inégalités liés au genre et sur lesquels il faut agir pour redresser la situation. Il s'agit entre autres des facteurs suivants : la pauvreté (où l'arbitrage familial se fait en faveur des garçons) ; la sollicitation des filles pour les travaux domestiques ou champêtres ; les stéréotypes genre véhiculés par la société ou les curricula ; l'absence d'une sensibilisation des enseignants ou des encadreurs sur l'équité genre ; les violences sexuelles et les grossesses en cours de scolarité, les mariages précoces, etc.

L'étude propose également un ensemble de mesures et d'actions dont la mise en œuvre contribuera à la réalisation du droit à l'éducation pour tous les enfants burundais, garçons comme filles. Les cinq principaux axes stratégiques relevés sont les suivants :

- Adopter des mesures et programmes de discrimination positive pour les groupes vulnérables, y compris les filles.
- Promouvoir un environnement scolaire propice à l'équité genre
- Développer les compétences et les comportements favorables à l'équité genre chez tous les acteurs impliqués dans l'éducation.
- Mettre en place des mécanismes de formation et d'appui à la formation qui contribuent à un environnement socio-économique favorable à l'équité genre.
- Développer l'éducation parentale et l'alphabétisation.

Certaines activités précises découlent de cette approche proposée. On notera entre autres : (i) des études sur les causes de la demande inégale de la scolarisation dans certaines provinces ciblées³⁵ ; (ii) le développement de la capacité statistique et de planification pour la récolte de données désagrégées par genre afin de mieux cerner l'ampleur de la problématique ; (iii) la prise de mesures nécessaires pour intégrer la question genre dans la formation initiale et continue des enseignants et dans les programmes et curricula scolaires ; (iv) le renforcement des capacités de la communauté et des encadreurs des élèves ou des enseignants en rapport avec l'équité genre pour créer un environnement favorable ; (v) la mise en place d'un système de rapportage apte à donner des informations nécessaires pour une action de régulation efficace des lacunes et insuffisances diagnostiquées.

Ces activités, notamment par le biais de maîtrise des données statistiques désagrégées, permettront un suivi régulier de la question d'équité et genre, et ainsi diminuer les écarts tant dans l'accès que dans la qualité pour les régions les plus défavorisées. Elles feront l'objet d'une attention particulière lors des revues conjointes et des planifications annuelles.

³⁵ On peut cibler à titre indicatif les provinces qui affichent un déséquilibre en défaveur de la scolarisation des filles comme : Bubanza Cibitoke, Kirundo, Muyinga, Ngozi, Ruyigi et Gitega

5. COUTS ET FINANCEMENT DU PLAN.

5.1. MOBILISATION DES RESSOURCES INTERIEURES.

Les hypothèses pour le financement du PSDEF reposent sur

- une croissance régulière de la richesse nationale au rythme de 5 % par an
- une augmentation de la pression fiscale³⁶
- la stabilité de la part sectorielle de l'éducation dans les dépenses de l'Etat (29,3%)
- la stabilité des appuis des partenaires.

comme le montre le tableau ci-dessous, extrait du modèle de simulation économique et financier.

(tableau page suivante)

³⁶ Les hypothèses retenues par le modèle de simulation pour la croissance et la pression fiscale sont, par prudence, légèrement moins optimistes que celle retenues par le CSLP 2 (v. CSLP 2 pages 144 et 148).